

Casque bleu posté près du camp de Mugunga pour personnes déplacées dans leur propre pays, à GOMA, République démocratique du Congo, novembre 2008. © Les Neuhaus

Vers une paix sécurisée

LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ DANS LES SITUATIONS POST-CONFLIT

INTRODUCTION

Une violence armée virulente peut persister longtemps après la fin de la guerre formelle. Certains environnements dits « post-conflit » présentent autant, sinon davantage, de menaces directes et indirectes pour les civils que les conflits armés qui les ont précédés¹. Anticiper les nombreux modes d'expression de la violence armée durant la période post-conflit est essentiel pour assurer la sécurité humaine et, en fin de compte, la stabilité nationale.

Toutefois, peu de programmes visant à promouvoir la sécurité d'après-guerre sont conçus pour aborder les nombreuses facettes de cette violence. Aussi important soient-ils, les cessez-le-feu, les accords de paix et même les élections populaires n'apportent pas nécessairement une amélioration tangible de la sécurité des individus et des communautés.

Quelques-unes des raisons pour lesquelles la violence armée continue de couvrir ou se transforme après la guerre sont bien connues. De nombreux conflits armés s'achèvent sans un engagement fort en faveur d'un cessez-le-feu ou d'un accord de paix, ce qui engendre une période de transition précaire. Par ailleurs, les efforts visant à imposer la justice des vainqueurs peuvent, malgré eux, aggraver la situation (Kreutz, Marsh et Torre, 2007 ; Licklider, 1995). Certains groupes armés, et en particulier les officiers supérieurs et les commandants du « côté des perdants », peuvent être insatisfaits de la nouvelle distribution du pouvoir politique et dès lors nourrir une instabilité future (Weinstein, 2007 ; Darby, 2001 ; Stedman, 1997). Les intellectuels et les praticiens ont observé la façon dont les réseaux prédateurs et les structures de patronage associés à l'économie de guerre peuvent survivre, voire sortir renforcés d'une guerre prolongée².

L'intensité et l'étendue de la violence armée post-conflit – et le nombre de victimes qu'elle engendre – tendent à évoluer au fil du temps. Les sociétés qui sortent d'une guerre peuvent connaître une vague de violence criminelle prédatrice et organisée en raison des facteurs de risque et de vulnérabilité associés à la guerre et à la période post-conflit. Toute une série d'organes étatiques et de groupes armés divers utilisent différentes formes de coercition, à la poursuite de motivations et d'intérêts qui se concurrencent (et souvent empiètent l'une sur l'autre). Les causes de la violence armée – qu'elles soient d'ordre politique, économique ou communautaire – peuvent évoluer de manière complexe. Parallèlement, la violence armée qui était autrefois concentrée dans des régions spécifiques, comme les campagnes de l'arrière-pays ou les frontières internationales, peut contaminer les bidonvilles urbains ou s'infiltrer dans les quartiers plus favorisés (Rodgers, 2004 ; 2007).

Mettre fin à la violence armée d'après-guerre est une préoccupation majeure pour les organisations multilatérales et bilatérales œuvrant pour la consolidation de la paix et des instances étatiques. Vu la manière dont la violence peut compromettre la sécurité et l'ordre social au quotidien, cette priorité s'avère encore plus urgente pour les États et les sociétés civiles affectés. Ce chapitre étudie quelques-uns des problèmes inhérents à la définition de la société « post-conflit ». Il examinera tout d'abord pourquoi, loin d'annoncer un retour à la normalité, ces contextes sont souvent aussi dangereux que les environnements affectés par la guerre. Le chapitre mettra ensuite en exergue un éventail de nouvelles mesures destinées à promouvoir la sécurité qui, lorsqu'elles sont combinées à des interventions conventionnelles comme les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), peuvent réduire les risques de violence armée et améliorer la sécurité personnelle et la stabilisation à long terme des communautés ravagées par la guerre. En voici les principales conclusions :

- Certaines sociétés et catégories de la population subissent, dans les situations post-conflit, des niveaux de violence armée directe comparables – voire parfois supérieurs – à ce qu'ils étaient pendant le conflit armé.

- Une mortalité (non violente) excédentaire peut également rester élevée dans les sociétés post-conflit – et souvent bien plus élevée que les taux de morts violentes – longtemps après que les armes se sont tues.
- Le risque de voir les sociétés post-conflit replonger dans un conflit semble plus élevé que celui de voir la guerre éclater dans des sociétés qui n'ont pas connu de conflit armé.
- Les risques immédiats et structurels qui prévalent dans les environnements post-conflit (liés à l'alcool, aux stupéfiants, à la présence d'armes, aux taux élevés de chômage chez les hommes ou encore aux concentrations élevées de population déplacée) peuvent exercer une influence sur le déclenchement, l'intensité et la durée de la violence armée.
- Les activités classiques de promotion de la sécurité, telles que le DDR, présentent un bilan mitigé et ne sont pas forcément capables, à elles seules, de faire face à nombre de formes dynamiques que peut prendre la violence armée post-conflit.
- Les mesures de stabilisation provisoire, qui sont étroitement liées au cadre général de consolidation de la paix et de construction des institutions étatiques, servent de « stratégies de maintien » dans la période de l'immédiat après-guerre.
- Les interventions de promotion de la sécurité de seconde génération – habituellement entreprises en combinaison avec le DDR et la réforme du secteur de la sécurité (RSS) – sont élaborées d'après des données probantes et centrées sur les communautés.

Le chapitre met en lumière une multitude de stratégies conçues pour prévenir et réduire la violence armée dans le monde. Si bon nombre de ces stratégies se déploient dans des contextes post-conflit (et soi-disant pacifiques), nous manquons encore de preuves solides pour établir ce qui fonctionne ou non. Au-delà des attentes en matière de sécurité, d'ordre et de réduction de la violence armée, des références explicites en termes de « succès » sont rarement établies. Il existe comparativement peu d'évaluations crédibles de ces activités en termes d'impact ou de coûts et de bénéfices³. Certains éléments permettent néanmoins d'apporter la preuve, modeste mais convaincante, que les interventions de « stabilisation provisoire » et de « promotion de la sécurité de seconde génération » offrent des moyens prometteurs de diminuer les risques et les effets de la violence post-conflit (Colletta, Berts et Samuelsson Schjörlién *et al.*, 2008 ; WOLA, 2008 ; Muggah, 2008b). Ces mesures, combinées aux approches plus conventionnelles comme le DDR et le contrôle des armements, incluent une grande série d'outils plus sophistiqués permettant d'améliorer la sécurité dans l'après-guerre.

Les initiatives de « stabilisation provisoire » sont mises en œuvre pendant la période délicate coïncidant avec la fin du conflit armé ou la période qui suit immédiatement. Elles sont conçues pour créer un espace avant le lancement des activités de promotion de la sécurité plus larges et plus formelles et peuvent inclure des projets tels que la promotion d'un corps de service civil, des accords en matière d'intégration militaire, des forces de sécurité transitionnelles, des programmes de dialogue et de sensibilisation et des formes différenciées d'autonomie transitionnelle. Les mesures de « seconde génération » sont habituellement déployées plus tard, conjointement (ou consécutivement) aux programmes de DDR et à la RSS. Elles incluent des interventions de sécurisation communautaire et urbaine, des programmes de type « armes contre développement » et des activités plus ciblées (reposant sur des données probantes) vers les jeunes à risque et les zones les plus problématiques. Divers facteurs clés permettent de distinguer ce genre d'initiatives de celles plus conventionnelles visant à promouvoir la sécurité, à savoir une approche basée sur les données recueillies, l'intérêt municipal ou communautaire et la priorité accordée à la réduction des risques et des symptômes de la violence.

Les mesures conventionnelles de promotion de la sécurité manquent souvent de critères d'efficacité clairs⁴. Ce type d'intervention, parce qu'il cherche à établir une stabilité politique, est souvent incapable d'affronter la violence criminelle et quasi-politique qui prend fréquemment le pas sur la violence politique dans les périodes d'après-guerre (Muggah et Krause, 2009). La stabilisation provisoire ainsi que les mesures de promotion de la sécurité de seconde génération – en se concentrant sur les risques clés, en améliorant la capacité de résilience des communautés touchées et en s'attachant à réduire les indicateurs de la violence armée – peuvent compléter et renforcer les mesures plus conventionnelles de promotion de la sécurité. Ces mesures ne représentent pas une panacée, mais elles peuvent se révéler particulièrement utiles si elles ciblent les groupes qui courent le plus grand risque d'être les auteurs ou les victimes d'actes de violence armée ainsi que tous ceux qui sont susceptibles de menacer la transition de la guerre à la paix.

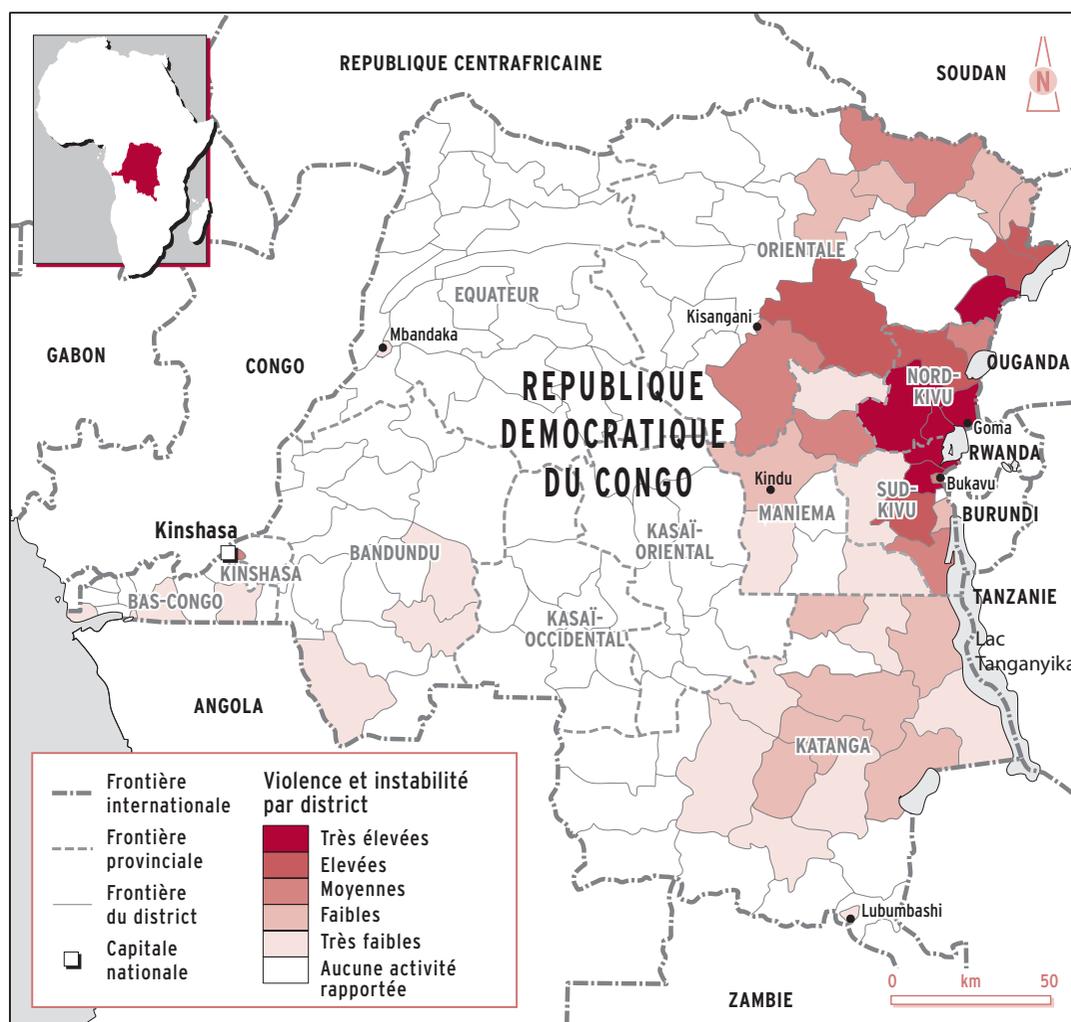
Les initiatives de stabilisation provisoire et de seconde génération peuvent compléter et renforcer les activités conventionnelles de promotion de la sécurité.

DISSECTION DE LA VIOLENCE ARMÉE POST-CONFLIT

Les diplomates et les donateurs partent de l'hypothèse largement répandue que la sûreté et la sécurité s'améliorent et que la vie reprend son cours normal à la fin de la guerre. Une période de stabilité relative – ou de consolidation de la paix – est censée suivre la conclusion d'un accord de paix et le déploiement des soldats de la paix⁵.

Mais ces attentes sont habituellement déçues par l'expérience sur le terrain. Si les morts violentes directes peuvent baisser rapidement – et c'est souvent le cas – lorsque les guerres prennent fin, en particulier dans le sillage des opérations de consolidation de la paix parrainées par l'ONU, il est important de reconnaître aussi que de nouvelles formes de violence armée font régulièrement leur apparition (Fortna, 2008). Comme nous le verrons plus loin, les homicides violents peuvent se remettre à augmenter, en particulier dans les segments les plus jeunes de la population. Qui plus est, l'incidence de la mortalité excessive peut rester comparativement élevée jusqu'au rétablissement de l'accès aux services de base et à la diminution de la violence armée⁶.

Carte 7.1 La violence et l'instabilité par district en RDC, 2006-2008



La violence armée dans la période d'après-guerre peut présenter des caractéristiques qualitativement différentes de celles du conflit armé qui l'a précédée. Il arrive parfois que la violence armée post-conflit se transforme et s'enracine dans de nouvelles régions géographiques et touche des catégories démographiques et socio-économiques spécifiques de la population. Dans certains cas, comme en Afghanistan, en Irak et au Sri Lanka, la violence armée post-conflit peut s'envenimer et excéder les niveaux atteints en temps de guerre (*Annuaire sur les armes légères*, 2005). Ces escalades peuvent être en contradiction avec les tendances régionales. Dans le même temps, la violence armée post-conflit peut augmenter considérablement l'exposition des civils, en particulier les femmes et les enfants, les personnes âgées et les déplacés, jusqu'à atteindre des taux excessifs de mortalité et de morbidité non violentes (voir encadré 7.1)⁷. Après la Guerre du Golfe de 1990-1991, par exemple, un expert a observé que « bien plus de personnes sont mortes des conséquences sanitaires dans la période post-conflit que des impacts directs de la guerre » (Daponte, 1993). Lorsque les guerres sont particulièrement virulentes et prolongées, des niveaux anormalement élevés de mortalité et de morbidité peuvent persister après la fin formelle du conflit armé.

Les efforts ciblés visant à prévenir et à réduire la violence armée dans la période d'après-conflit peuvent, d'une part, réduire les homicides intentionnels et, d'autre part, réduire la mortalité et la morbidité excessives. Mais même dans ce cas, il convient de noter que les interventions ciblées visant à réduire l'instabilité, comme la consolidation de la paix et le DDR – bien qu'importantes – sont loin d'avoir atteint les résultats escomptés (voir encadré 7.2). Les autres facteurs influençant la mortalité non violente et la morbidité excédentaires dans les contextes post-conflit ne sont pas liés seulement à l'augmentation de la criminalité ou de la violence communautaire, mais aussi aux investissements réels et relatifs dans les infrastructures humaines et publiques, et notamment

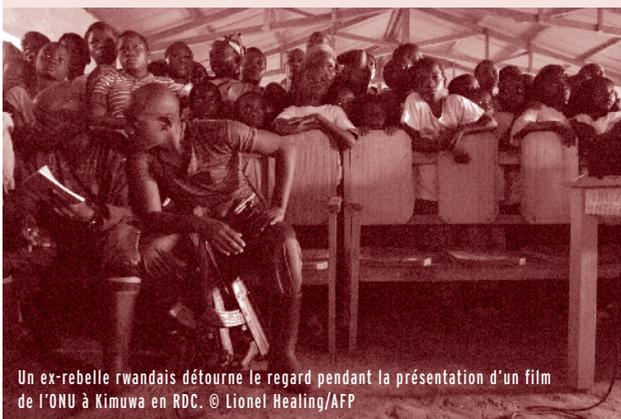
Encadré 7.1 Mortalité excédentaire dans le Congo « d'après-guerre »

Dans des pays comme l'Angola, la République démocratique du Congo (RDC), le Liberia, la Sierra Leone et le Soudan, les taux de mortalité excessifs post-conflit, bien qu'ils aient baissé, sont restés élevés pendant une période indéterminée⁸. Ces niveaux élevés constituent un défi majeur pour les opérations humanitaires et de reconstruction. En effet, bien plus de ressources sont affectées à la reconstruction de l'infrastructure sanitaire de base qu'à la négociation de cessez-le-feu ou au désarmement et à la démobilisation des anciens soldats.

La vulnérabilité relative de la population alliée à l'incapacité des autorités publiques à réhabiliter et à rétablir l'approvisionnement des services de base peut contribuer à une augmentation de la mortalité. La RDC a été minée par un conflit systémique pendant plus de dix ans, engendrant des implications dramatiques au niveau de la vulnérabilité de la société et finalement de la santé de la population. La période aiguë du conflit armé (1998-2002) a engendré une augmentation spectaculaire des morts violentes, en plus du déplacement et de la mortalité excessive.

Après la signature d'un accord de paix formel en 2002 et une réduction notoire de la violence armée, des tensions persistantes dans plusieurs provinces de l'Est ont continué de générer un nombre considérable de victimes. Un effort énergique de maintien de la paix de l'ONU financé par la Mission des Nations unies en RDC (MONUC) a consolidé la situation sécuritaire depuis 2004. Après les assauts nourris des forces rebelles de Laurent Nkunda dans le Nord Kivu, la situation est restée précaire, en particulier dans l'Est du pays (voir carte 7.1). L'arrestation de Nkunda au Rwanda au début de l'année 2009 a contribué à apporter d'importants changements dans la région.

S'appuyant sur cinq études menées entre 2000 et 2007, l'International Rescue Committee (IRC) estime à plus de 5,4 millions le nombre de morts excédentaires survenues après 1998. Il estime à 2,1 millions le nombre de morts survenues depuis la « fin » formelle de la guerre en 2002. Plus de six ans après la signature de l'accord de paix formel, le taux brut de mortalité (TBM) du pays s'élève à environ 2,0 morts pour 1 000 par mois – soit un taux plus de 50 % supérieur à celui de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne (IRC, 2008, p. ii). Comme le montre le tableau 7.1, ces taux sont encore plus élevés dans les régions de l'Est du pays. Plus grave encore, moins de 1 % de ces décès est attribué à la violence armée. La grande majorité des victimes a succombé à des maladies facilement évitables comme la malaria, la dysenterie, la pneumonie et la malnutrition (IRC, 2008, p.iii).



Un ex-rebelle rwandais détourne le regard pendant la présentation d'un film de l'ONU à Kimwua en RDC. © Lionel Heuting/AFP

Tableau 7.1 Taux bruts de mortalité approximatifs dans l'Est et l'Ouest de la RDC : 1999-2007

Année	Pourcentage du TBM dû à la violence**	TBM dans l'Est de la RDC (par 1 000)	TBM dans l'Ouest de la RDC (par 1 000)
1999	11,1	5,4	n/a
2000	n/a	5,4	n/a
2001	9,4	5,4	n/a
2002	n/a	3,5	2,0
2003	1,6	2,9	1,8
2004	n/a	2,9	1,8
2006	n/a	2,6	2,0
2007	0,6	2,6	2,0

* Les enquêtes n'ont pas été réalisées en 2005.

** Les chiffres font référence à la « proportion de morts violentes dans la région de l'Est où sévit la guerre » et ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble du pays. Voir IRC (2007, p. 13). Source : IRC (2008, p. 9-13)

les soins de santé. Après une guerre, les effectifs des professionnels de la santé font parfois cruellement défaut et mettent souvent des générations à se reconstituer⁹.

Une réduction rapide de la mortalité excessive post-conflit dépend également de la longueur et de l'intensité d'un conflit armé, de la mesure dans laquelle les populations ont été dispersées et du niveau d'aide fourni durant les différentes phases de la guerre et de la période d'après-guerre. L'effondrement potentiel des systèmes de surveillance et de contrôle complique sérieusement la possibilité de définir et de tracer la charge globale de la violence armée post-conflit¹⁰.

L'autre obstacle empêchant un diagnostic plus précis et, par conséquent, une réponse plus efficace à la dynamique de la violence armée post-conflit est d'ordre sémantique. Les définitions élémentaires des termes « conflit » et « guerre » d'une part¹¹, et « post-conflit » et « après-guerre » d'autre part, suscitent des désaccords systématiques. Pour les besoins de ce chapitre, les termes « conflit armé » et « guerre » seront considérés comme des synonymes. Et alors que les spécialistes des conflits continuent de débattre des caractéristiques qui déterminent les différents types de « guerre », il est utile de rappeler que le « conflit » est un trait ancré socialement, qui fait sans aucun doute partie intégrante de toutes les sociétés. Autrement dit, malgré la popularité du terme dans les cercles de la politique et des praticiens, la société « post-conflit » en fait n'existe pas si l'on sous-entend que ce terme inclut des formes non violentes de conflit.



L'ombre d'un soldat de maintien de la paix est projetée sur un portail métallique criblé de balles en Ossétie du Sud, Géorgie, août 2004. © Dmitry Chebotayev/WPN

Encadré 7.2 Le maintien de la paix est-il efficace ?

Les forces internationales de maintien de la paix n'étaient que rarement utilisées pour consolider la paix et mettre fin à la violence dans les guerres civiles durant la Guerre froide. Le nombre, l'envergure et la taille de ces missions ont explosé après 1989. En revanche, l'optimisme de la première heure à propos de leur potentiel est rapidement retombé après les premiers échecs en Bosnie-Herzégovine, au Rwanda et en Somalie en 1993-1994. L'ampleur et la portée des opérations de maintien de la paix du 21^e siècle sont néanmoins sans précédent : presque deux fois plus de Casques bleus sont déployés aujourd'hui dans les contextes post-conflit qu'à l'apogée des missions onusiennes dans les années 1990.

Les débats visant à déterminer si le maintien de la paix augmente les chances d'une paix durable ont été contrariés par l'absence de données fiables et de comparaisons systématiques. D'une part, les missions les plus célèbres tendent à être celles qui ont connu un échec retentissant alors que les réussites plus modestes sont moins susceptibles de faire la une. D'autre part, la majorité des études sur le maintien de la paix ne portent que sur des cas où les soldats de la paix ont été déployés, et dès lors ne peuvent évaluer la différence qu'engendre le maintien de la paix. À défaut de recherches permettant de définir si la paix a davantage de chances de perdurer en présence ou en l'absence de soldats de la paix, les détracteurs du maintien de la paix ont affirmé que le processus était inutile voire contreproductif, alors que leurs partisans ont été incapables de défendre des positions plus favorables en apportant des preuves tangibles.

S'appuyant sur de nouvelles données, l'analyste Virginia Fortna parvient à la conclusion que les missions de maintien de la paix améliorent considérablement les chances d'une paix durable et réduisent de 50 à 80 % le risque de voir surgir une nouvelle guerre civile (Fortna, 2008). Elle affirme que l'effet positif du maintien de la paix est d'ordre plus probabiliste que déterministe. Autrement dit, si les soldats de la paix ne garantissent pas une paix durable dans tous les cas, ils en améliorent considérablement les chances comparé aux cas où les belligérants sont laissés à leur propre sort après la guerre civile. Recourant à l'analyse quantitative des données regroupant tous les cessez-le-feu liés aux guerres civiles de 1989 à 2000 et à des études de cas approfondies, elle s'appuie sur des variables pour affirmer que les soldats de la paix ne sont pas déployés au hasard¹². Le maintien de la paix est un outil efficace : il peut contribuer à changer les motivations des parties belligérantes, apporter des informations crédibles sur les intentions des parties négociatrices, gérer les violations du cessez-le-feu et éviter que l'opposition ne s'approprie le processus politique.

Les missions de maintien de la paix ne sont pas toutes identiques et peuvent être réparties en « missions d'observation » de moindre envergure, en « missions interpositionnelles », en « missions multidimensionnelles » et en « missions d'imposition de la paix » plus énergiques sur le plan militaire. Curieusement, Fortna trouve relativement peu de différences d'efficacité entre les missions non-coercitives et coercitives vu que la majorité des voies empruntées qui permettent au maintien de la paix de faire la différence sont davantage de nature politique et économique que militaire.

Source : Fortna (2009)

Il existe également une série de problèmes d'ordre pratique afin de définir dans quelle mesure et à quel moment un pays est considéré comme se trouvant dans une période de « post-conflit ». Cela n'a rien de surprenant. De la même manière que les avocats en matière de droit international humanitaire sont fréquemment en désaccord quant aux critères permettant de considérer un pays « en guerre », les décideurs, les médiateurs et les travailleurs humanitaires débattent activement de la question de savoir quand une guerre a pris fin (voir encadré 7.3). Il ne s'agit pas d'un simple problème sémantique. En fait, cette étiquette ou catégorisation détermine des décisions concrètes concernant l'élaboration d'accords de paix, l'intervention humanitaire, le retrait des forces de maintien de la paix et du personnel humanitaire ainsi que les cycles de budgétisation et de financement.

Les organisations d'aide multilatérales et bilatérales ont souvent du mal à établir une distinction entre leurs portefeuilles « conflit » et « post-conflit ». La Banque mondiale, par exemple, octroie rarement des prêts ou une aide aux pays « en guerre ». En revanche, entre le début des années 1980 et la fin des années 1990, l'organisation a augmenté de plus de 80 % le nombre de prêts octroyés aux pays en situation de post-conflit dans le cadre d'opérations de reconstruction touchant de multiples secteurs (Banque mondiale, 1998b). En 1998, la Banque mondiale a identifié une série d'indicateurs possibles permettant de déterminer si un pays pouvait être considéré en situation de « post-conflit »¹³. La Banque mondiale a noté à l'époque qu'elle devait « examiner ce problème et étudier le développement d'indicateurs permettant de déterminer quand la période « post-conflit » s'achève et quand « la normalité » commence » (Banque mondiale, 1998b, p. 44). Étonnamment, le *Groupe de pays fragiles et affectés par un conflit* de l'organisation a récemment renoncé à définir les scénarios « post-guerre » après plusieurs années d'efforts. Le Protocole opérationnel 8.5 définissait des indicateurs, mais la dernière version les a discrètement abandonnés¹⁴.

De la même façon qu'il est difficile de définir quand une situation « post-conflit » commence, il est tout aussi ardu de savoir quand on peut dire qu'elle s'achève¹⁵. Quand peut-on considérer qu'une société connaît une « paix » solide ou durable ?

Encadré 7.3 Un accord de paix signale-t-il la fin d'une guerre ?

Depuis 1990, plus de la moitié des guerres civiles se sont soldées par un accord de paix. Cela représente plus de 600 accords de paix différents (souvent signés dans le même pays) dans plus de 80 contextes distincts. Le nombre croissant d'accords de paix intervenus au cours des deux dernières décennies est attribué à l'intérêt accru de la communauté internationale pour le conflit armé dans la période d'après-Guerre froide, à l'émergence d'une approche commune de la résolution des conflits qui traite les gouvernements et les parties belligérantes sur un pied de (quasi) égalité, et à l'importance attachée à des cessez-le-feu suivis par des accords politico-légaux destinés à maintenir la stabilité.

L'importance des accords de paix pour résoudre la guerre est généralement acceptée. Mais cette hypothèse causale est-elle étayée par des preuves tangibles ? En effet, que représente exactement un accord de paix ? Le concept est en fait moins bien compris qu'on ne le croit généralement. Au début des années 1990, un accord de paix qui stipulait les dispositions d'un cessez-le-feu en même temps que d'autres changements constitutionnels internes mettait un point final au processus de médiation. De plus en plus, les accords de paix sont considérés comme le point de départ d'une phase complexe de rétablissement et de reconstruction dans laquelle les médiateurs peuvent rester impliqués. Christine Bell établit une distinction entre les accords de pré-négociation (par ex. « négociations préliminaires »), les accords cadre et collectifs (c'est-à-dire « visant à relier les cessez-le-feu à des projets d'accords constitutionnels ») et les accords de mise en œuvre (qui cherchent à « approfondir les aspects clés des cadres de paix ») (Bell, 2006 ; 2008).

La structure normative des accords de paix s'avère être un déterminant important dans la définition de la violence post-conflit. Ainsi, il semblerait que des engagements précis et cohérents puissent faciliter ce que Bell appelle une « incitation à se conformer » ou la volonté des parties à respecter les termes d'un accord donné (Bell, 2006). La précision est particulièrement importante lorsqu'il s'agit d'établir les termes d'un cessez-le-feu et de séparer et de démobiliser des soldats. Bien que l'ambiguïté constructive puisse être opportune au niveau politique, elle peut également permettre de s'accorder sur certains textes, en posant des principes de base. Le contenu de ces accords de paix – la mesure dans laquelle ils prévoient la protection des droits, les dispositions constitutionnelles ou la délégation à des tiers – peut également jouer un rôle répondérant dans leur efficacité à réduire la violence armée.

Source: Bell (2009)

En réalité, il n'existe aucun consensus sur la question de savoir si la situation post-conflit s'achève après la mise en place d'un cessez-le-feu global, dans un nombre donné de mois ou d'années qui suivent la signature d'un accord de paix, après le retrait d'une opération de consolidation de la paix, ou même après une réduction nette de l'incidence de la violence armée collective. Diverses organisations multilatérales et bilatérales ont introduit la notion de seuils temporels – cinq à dix ans après la déclaration officielle de la « fin » d'une guerre – mais les diplomates et les fonctionnaires humanitaires reconnaissent souvent que ces repères sont arbitraires¹⁶.

Les environnements post-conflit sont plus facilement décrits que définis. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les problèmes que pose la définition des pays en situation de post-conflit sont souvent aussi insolubles que ceux qui consistent à déterminer ce qu'est (ou n'est pas) la « guerre » (HSRP, 2005 ; *Annuaire sur les armes légères*, 2005 ; Stedman, Rothchild et Cousens, 2002). Il se pourrait bien en effet qu'il soit plus facile de définir les nombreux paramètres d'une situation « post-conflit » que de déterminer précisément à quel moment elle commence ou s'achève. Pour les besoins de ce chapitre, une situation post-conflit peut être décrite comme :

une période succédant à un conflit armé, caractérisée par une victoire manifeste de l'une des parties, une déclaration de cessation de la guerre (à savoir, un cessez-le-feu et/ou un accord de paix), et/ou la désescalade notoire de la violence armée par rapport à la période « de guerre ».

La description ci-dessus coïncide avec les efforts fournis récemment par le Programme des Nations unies pour le développement afin d'établir des « repères de la paix » ou des points de référence de la transition (PNUD, 2008)¹⁷.

Reflétant la concurrence entre les bases de données prépondérantes sur le conflit armé et une variété d'autres rapports, le tableau 7.2 reprend une sélection de pays où la guerre a officiellement pris fin à partir de 1990. La génération d'une telle liste révèle les difficultés pratiques que pose la définition du moment où la guerre prend fin. Dans de nombreux pays, des taux comparativement élevés de violence politique, de violence criminelle et de contre-insurrection persistent ou augmentent même après la déclaration officielle de la « fin » de la guerre. Ces exemples – dont l'Afghanistan et l'Irak – ne sont pas repris dans le tableau.

Tableau 7.2 Sélection de pays en situation de post-conflit : 1990-2008

	Date de début de la période post-conflit	Résultat
Angola	2002	Accord de paix
Bosnie-Herzégovine	1995	Accord de paix
Burundi	2003	Accord de paix
Cambodge	1991	Accord de paix
Cameroun	1996	Atténuation du conflit
République centrafricaine	2007	Atténuation du conflit
Comores	1999	Cessez-le-feu
République démocratique du Congo	1999, 2002	Cessez-le-feu
Congo, République du	2000	Accord de paix
Côte d'Ivoire	2003	Accord de paix
Croatie	1995	Accord de paix
Équateur	1991	Accord de paix
El Salvador	1992	Accord de paix
République fédérale de Yougoslavie ^a	1999	Cessez-le-feu
Guatemala	1996	Accord de paix
Haïti ^b	1994, 2004	Atténuation du conflit
Indonésie (Aceh)	2005	Accord de paix
Indonésie (Timor-Leste)	1999	Accord de paix
Kosovo ^c	1999	Cessez-le-feu
Lesotho	1998	Victoire
Liberia	2003	Accord de paix
Macédoine, ex-République yougoslave de	2001	Accord de paix
Mexique	1996	Atténuation du conflit
Mozambique	1992	Accord de paix
Népal	2006	Accord de paix
Papouasie-Nouvelle-Guinée (Bougainville)	2001	Accord de paix
Pérou	1992	Atténuation du conflit
Rwanda	2002	Accord de paix ^e
Sénégal (Casamance)	2004	Accord de paix
Sierra Leone	1999	Accord de paix
Slovénie	1991	Accord de paix



Îles Salomon	2003	Intervention
Afrique du Sud	1994	Accord de paix
Soudan (Sud)	2005	Accord de paix
Togo	2006	Victoire
Tadjikistan	1997	Accord de paix
Royaume-Uni (Irlande du Nord)	1998	Accord de paix

Notes : pour une explication de la méthodologie utilisée dans ce tableau, consulter <http://www.smallarmssurvey.org/files/sas/publications/yearb2009.html>

a. En 2003, le nom de République fédérale de Yougoslavie a cédé la place à celui de Serbie-et-Monténégro. En 2006, le Monténégro a déclaré son indépendance, la Serbie se déclarant ensuite le successeur légal de la Serbie-et-Monténégro.

b. En dépit des coups d'État répétés et de plus de sept missions de maintien de la paix depuis 1991, Haïti n'a théoriquement jamais été « en guerre ». À ce titre, le pays pose un problème au niveau des définitions conventionnelles du terme « conflit », qui requièrent deux ou plusieurs forces de combat organisées.

c. Le Kosovo a déclaré unilatéralement son indépendance de la Serbie en février 2008.

Sources : données compilées par CERAC et Small Arms Survey avec l'aide de l'UCDP (2008) ; Secrétariat de la Déclaration de Genève (2008) ; PNUD (2008) ; IISS (différentes dates) ; rapports académiques et médiatiques

Les désaccords sémantiques peuvent générer des contradictions qui empêchent de bien comprendre les environnements post-conflit. Par exemple, en partie en raison des désaccords terminologiques signalés ci-dessus, les experts en sciences politiques, les médecins légistes et les épidémiologistes s'opposent systématiquement quant à la manière de « compter » les morts violentes, les violations des droits de l'homme et la violence criminelle durant et après les guerres (*Annuaire sur les armes légères*, 2005, p. 229-257). De la même manière, certains gouvernements peuvent estimer avoir des raisons légitimes de cacher l'amplitude véritable de la violence armée aux yeux du public¹⁸. La violence armée post-conflit n'a dès lors fait l'objet que d'une analyse comparativement limitée, et seules de rares données complètes expliquent les caractéristiques et les tendances présentes à la fois durant et après la guerre¹⁹.

Bien que les données quantitatives sur la violence armée post-conflit soient limitées et de qualité mitigée, quelques grandes généralisations qualitatives peuvent être énoncées à propos des différents contextes d'après-guerre. Par exemple, Chaudhary et Suhrke (2008) soutiennent que les sociétés post-conflit peuvent être distinguées en fonction du caractère et de la forme spécifiques de la violence armée qu'elles subissent. Un premier groupe de pays sortis de la guerre, comme le Salvador, le Guatemala et le Nicaragua, continue d'afficher des niveaux de violence homicide stables ou en hausse – parfois d'un niveau identique à celui du conflit armé à son paroxysme (voir tableau 7.3)²⁰. Ces effets sont particulièrement prononcés parmi les segments les plus jeunes de la population, en particulier les hommes jeunes. D'autres pays, comme le Mozambique, le Pérou, la Sierra Leone et les Îles Salomon, semblent avoir mieux négocié la transition vers les périodes marquées par une plus grande sécurité personnelle pour la population civile.



Des membres des forces d'auto-défense unies de Colombie (AUC) sont démobilisés lors d'une cérémonie organisée à Tibú, Colombie, décembre 2004. © Luis Acosta/AFP

Tableau 7.3 Taux d'homicides au niveau national et parmi les jeunes dans une sélection de pays d'Amérique latine (taux d'homicides par 100 000 habitants)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Salvador jeunes	74,7	73,7	59,5	71,8	64,1	58,3	60,2	52,1	57,1	74,4	92,3
Salvador national	45,5	44,7	38,0	44,2	38,3	35,8	35,1	30,8	32,3	39,6	48,8
Guatemala jeunes	28,0	29,7	44,0	41,0	27,8	31,8	34,9	45,5	55,1	55,4	n/a
Guatemala national	19,6	21,1	28,6	26,2	18,1	19,4	20,3	24,2	28,5	28,5	n/a
Nicaragua jeunes	n/a	10,6	9,0	9,5	9,3	12,4	12,0	11,3	16,1	15,5	16,6
Nicaragua national	n/a	6,3	6,2	5,5	6,5	6,8	7,3	6,8	9,4	10,0	10,4
Colombie national	64,4	67,0	60,1	64,2	66,0	72,2	74,3	77,3	61,3	52,6	43,8
Mexique national	16,8	15,4	14,1	14,0	12,4	10,7	10,0	9,7	9,6	8,8	9,3

Source : Waiselfisz (2008)

Il est possible d'identifier une série de scénarios post-conflit différents, susceptibles de se chevaucher (voir tableau 7.4). Parmi ceux-ci, on peut citer les sociétés affectées par la violence politique, la *violence étatique routinière*, la *violence liée à l'économie et à la criminalité*, la *justice communautaire et informelle* et les *conflits d'après-guerre liés à la propriété*²¹. Ces scénarios ne s'excluent pas nécessairement mutuellement ; ils peuvent se chevaucher comme le montre volontiers le cas de l'Aceh (ACEH). Il convient de rappeler que les environnements post-conflit ne sortent pas du néant – ils reflètent imparfaitement les conflits armés qui les ont précédés. Ils peuvent toujours être marqués par une milice à la solde du gouvernement, des groupes de quasi-insurgés et le crime organisé. D'autre part, ces groupes peuvent s'appuyer sur de nouvelles formes de capital et encourager la militarisation progressive de la société, notamment au profit des élites économiques et politiques.

Tableau 7.4 Types de violence armée post-conflit

Type de violence	Indicateurs	Exemples
Violence politique	Exécutions sommaires, attentats à la bombe, enlèvements, torture systématique, déplacements de population, émeutes organisées	Cambodge, Guatemala, Sud-Soudan
Violence étatique routinière	Répression excessivement violente, exécutions sommaires, opérations de purge sociale, torture systématique	Angola, Mozambique
Violence liée à l'économie et à la criminalité	Vols à main armée, extorsions, enlèvements contre rançons, contrôle des marchés par la violence	Afghanistan, Salvador, Guatemala, Liberia
Justice communautaire et informelle	Lynchages, actions paramilitaires, justice collective	Liberia, Mozambique, Irlande du Nord
Conflits post-conflit liés à la propriété	Affrontements sur les questions de propriété foncière, meurtres en représailles, « purge ethnique » à échelle réduite	Afghanistan, Guatemala, Kosovo, Liberia

Source : Chaudhary et Suhrke (2008)

Quels sont les facteurs qui maintiennent la fréquence de la violence armée d'après-guerre inexplicablement élevée et pourquoi sa forme évolue-t-elle au fil du temps ? L'une des raisons en est qu'en général, l'équilibre du pouvoir national change radicalement après un conflit armé. Que ce soit à la suite de concessions consenties durant les négociations de paix, du désarmement et de la démobilisation des commandants et des troupes, ou des efforts visant à instaurer ou à institutionnaliser des réformes démocratiques, des gagnants et des perdants différents font leur apparition durant la période post-conflit. Les élites politiques opérant dans les sphères publique et privée peuvent recourir à la violence politique pour consolider leur position de négociation et faire progresser leurs priorités personnelles. La forme et l'orientation de cette violence armée seront façonnées, entre autres, par la dynamique d'un accord de paix donné ou d'une stratégie de reconstruction présentant l'aval international.

L'escalade de la *violence politique* est courante dans l'après-guerre. Si l'une des parties « gagne » la guerre et contrôle un appareil de sécurité fort, il peut s'ensuire des purges violentes et des actes punitifs visant à éliminer les derniers remparts de l'ennemi, comme ce fut le cas au Rwanda après le génocide de 1994²². Inversement, si une guerre s'achève par un accord total ou largement accepté supervisé par des forces de maintien de la paix, les exemples de violation flagrante peuvent être moins nombreux. Dans ce dernier cas, les autorités politiques, le personnel militaire et les élites privées d'hier et d'aujourd'hui peuvent recourir à l'intimidation violente à l'encontre des ennemis éventuels. Ces actions sont parfois rapportées, à tort, comme des crimes ordinaires ou des délits mineurs. Un autre cas est encore plus problématique : dans certains contextes post-conflit où règnent la fragmentation et la division, la violence politique peut sembler prendre des traits plus anarchiques. Après l'invasion armée de l'Afghanistan par les États-Unis en 2001, par exemple, la factionnalisation du secteur de la sécurité a engendré une escalade de la violence inspirée par les seigneurs de la guerre et l'émergence de zones sous-gouvernées (AFGHANISTAN)²³.

De nombreux environnements post-conflit se caractérisent par une violence armée étatique perpétrée par l'appareil sécuritaire. Dans certains pays, comme en Angola, au Guatemala ou au Mozambique, l'armée, la police et les forces paramilitaires sont parfois plus enclines à appliquer des stratégies violentes qu'à assurer la sécurité publique (Chaudhary et Suhrke, 2008). Ces actions peuvent être implicitement sanctionnées, même si elles ne sont pas explicitement autorisées, par les politiciens et les autorités publiques qui ne sont pas toujours soumis à la même intensité de contrôle et de surveillance qu'avant la guerre). Cette violence se traduit souvent par l'exécution sommaire des criminels présumés qui auraient dû être arrêtés ou poursuivis. Elle comprend également l'usage systématique de la torture. Les organes de sécurité peuvent également fermer les yeux sur les purges sociales dans les taudis et les bidonvilles dans le cadre des opérations de répression et de maintien de l'ordre – ou *mano dura* (main lourde) (Jütersonke, Muggah et Rodgers, 2009).

La *violence armée à motivation économique* constitue une autre caractéristique commune des sociétés post-conflit. Des pays comme le Liberia, l'Afrique du Sud et d'autres pays d'Amérique centrale, ont connu des vagues de criminalité violente dans l'après-guerre (Chaudhary et Suhrke, 2008).



Un membre de la famille d'une victime pleure sur la scène d'un double homicide à Guatemala City, octobre 2007. © Daniel LeClair/Reuters

Les responsables politiques et les experts en sciences sociales se sont penchés sur la manière dont les économies de guerre illégales, y compris leurs réseaux complexes de patronage (fréquemment transnationaux), contribuent à entretenir la violence armée après la guerre dans des pays comme l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, Haïti et ailleurs²⁴. Des groupes armés, qui n'ont pas été totalement désarmés et démobilisés, peuvent se transformer en entités de sécurité privée et en réseaux du crime organisé, comme c'est le cas dans les Balkans et au Timor-Leste²⁵. Cette violence se normalise progressivement et s'enracine en raison de la présence permanente d'ex-combattants armés qui n'ont ni opportunités d'emploi crédibles, ni moyens de subsistance. Le gouvernement et les forces de sécurité de l'État peuvent également chercher à continuer de profiter de rentes illégales. En effet, le crime organisé d'une certaine envergure ne peut survivre sans un niveau donné de complicité officielle (Muggah et Krause, 2009).

Une catégorie méconnue mais néanmoins importante de violence armée post-conflit est associée à la *justice communautaire et informelle*. L'imposition soudaine de formes « modernes » de répression peut être fermement contestée dans les sociétés post-conflit. Par ailleurs, en raison de l'incapacité des gouvernements transitionnels à assurer une sécurité adéquate, des formes informelles de justice communautaire, de vigilantisme et de « répression » par des milices, bien que souvent légitimées localement, peuvent faire leur apparition. Les frontières entre ces divers mécanismes de « justice » sont floues et mouvantes. Ainsi, les groupes de milices présentent souvent une structure formelle et font appel au soutien populaire (Höglund et Zartman, 2006). La violence armée qui y est liée peut puiser sa légitimité dans la protection réelle et perçue offerte aux civils, souvent avec la complicité des autorités publiques. Au Liberia, par exemple, le ministère de la Justice (de manière controversée) a appelé à la formation de groupes de milices pour juguler la recrudescence de la criminalité violente dans la capitale de Monrovia (Chaudhary et Suhrke, 2008). Le lynchage et la justice populaire semblent également imposer certaines formes d'ordre et de codes moraux²⁶. Des gangs de quartier établis le long des frontières ethniques ou communautaires peuvent également imposer des éléments de contrôle local en proposant des « services de protection », comme cela s'est produit dans les contextes post-conflit du Timor-Leste et du Nicaragua²⁷.

Une dernière catégorie de violence armée post-conflit est suscitée par les *conflits de propriété* générés par les revendications antagonistes des populations déplacées ou récemment réimplantées. La délocalisation à large échelle peut générer une recrudescence de la violence armée lorsque les familles rapatriées ou rentrées chez elles voient leurs maisons, leurs terres ou leurs biens appropriés par d'autres. Parfois, des villages entiers et des catégories de la population ont été expulsés par la force, comme ce fut le cas de certaines populations tamoules et cingalaises au Sri Lanka de 1983 à 2001 et après 2005 (Muggah, 2008a). Les Libériens Mandingos, qui ont fui durant la guerre, ont vu leurs terres occupées par d'autres groupes ethniques lorsqu'ils sont revenus chez eux, et les tentatives de récupération ont entraîné des émeutes et de nouvelles formes de violence communautaire (Chaudhary et Suhrke, 2008). De la même manière, dans le Kosovo d'après-guerre, la minorité serbe a été particulièrement brimée par les Albanais kosovars cherchant à créer un territoire ethniquement homogène. Les meurtres en guise de représailles ou de châtement pour la mort ou la mutilation de membres de la famille ou de la communauté sont également courants dans de nombreuses sociétés d'après-conflit. Dans certains cas, ces meurtres peuvent s'intensifier et nourrir des tensions qui couvent encore (Mac Ginty, 2006).

LES FACTEURS DE RISQUE AUXQUELS LES SOCIÉTÉS POST-CONFLIT SONT CONFRONTÉES

L'inquiétude manifestée par la communauté internationale à l'égard de la violence armée d'après-guerre est motivée par une série de facteurs. L'une des préoccupations majeures repose sur le risque de voir ces pays et municipalités replonger dans un conflit armé à part entière. Dans ce contexte, les responsables politiques s'inquiètent de ce qu'une violence armée non maîtrisée pourrait contribuer à engendrer des blessures mortelles et une mortalité indirecte sans fin, des souffrances inutiles, une escalade dans la violation des droits de l'homme, tout en réduisant à néant les investissements consentis dans la reconstruction des institutions étatiques.

Les sociétés post-conflit sont exposées à des risques immédiats et structurels susceptibles de déterminer les modes de déclenchement de la violence armée et son intensité.

Les États post-conflit sont, pour le dire simplement, des « États fragiles »²⁹. Pour éviter qu'ils ne s'effondrent, des efforts considérables ont été consentis pour promouvoir la prévention du conflit armé, l'intervention humanitaire et les initiatives de consolidation de la paix, y compris la justice transitionnelle et la réforme du secteur de la sécurité³⁰.

Les recherches au macro-niveau suggèrent que de nombreuses sociétés post-conflit sont exposées à un risque disproportionnellement élevé de replonger dans la guerre, en plus de connaître des niveaux de violence armée supérieurs aux prévisions. Toutefois, la mesure du danger auquel les sociétés sortant d'un conflit armé sont confrontées fait l'objet de nombreuses controverses (voir encadré 7.4). En effet, si les statistiques, souvent citées, selon lesquelles les pays post-conflit ont 40 à 50 % de risques de replonger dans une guerre ouverte dans les dix ans, sont probablement trop pessimistes, il est malgré tout vraisemblable que le risque se situe autour de l'ordre de 20 à 25 %.

Les raisons pour lesquelles certains pays ne succombent pas à la recrudescence du conflit armé ont également échappé à une analyse approfondie³¹. Toutefois, selon Charles Tilly, il peut s'avérer moins important de connaître les « causes » discrètes de la guerre et de la récurrence de la guerre que de bien comprendre la nature des conflits armés et des environnements post-conflit qui en résultent (Tilly, 1995).

Néanmoins, des données plus précises devront être recueillies sur ces risques au macro-niveau vu que ces différences revêtent leur importance dans le cadre des politiques et des programmes. Certains chercheurs craignent que l'exagération du risque estimé d'une récurrence de la guerre puisse encourager les responsables politiques à recourir plus facilement à des interventions (militaires), y compris aux soldats de la paix (Easterly, 2008). En revanche, si les risques sont minimisés, ils prétendent que les tiers pourraient être plus enclins à adopter des tactiques « plus douces » et une approche plus prudente qui repose davantage sur la diplomatie et les sanctions ciblées. Ces préoccupations ne semblent pas être confirmées par la réalité : même si tout porte à croire que les pays post-conflit replongent dans la guerre – comme en RDC, en Somalie et au Sri Lanka –, les États membres de l'ONU ont rarement réclamé des interventions militaires assertives³². Au contraire : même dans les pays présentant un engagement international comparativement important – comme en Afghanistan, en Irak et au Soudan – les tiers ne sont guère pressés de venir en aide, et encore moins dans le cadre d'opérations militaires disposant de ressources suffisantes.

D'un autre côté, les sociétés post-conflit sont exposées à des risques immédiats et structurels susceptibles de déterminer les modes de déclenchement de la violence armée et son intensité (Secrétariat de la Déclaration de Genève, 2008 ; OCDE, 2008b ; *Annuaire sur les armes légères*, 2008)³³. Bon nombre de ces mêmes facteurs interviennent également dans les environnements soi-disant « pacifiques ». Les stratégies efficaces visant à prévenir et à réduire la violence armée s'attachent à comprendre pourquoi la violence armée apparaît dans tel ou tel contexte, et à définir qui commet les actes de violence et qui risque d'en être victime. Les interventions fructueuses de promotion de la sécurité visent généralement, d'une part, à minimiser les symptômes de la violence armée et, d'autre part, à cibler les facteurs de risque immédiats associés à la perpétration, l'amélioration de la résilience et

Encadré 7.4 Quand les sociétés post-conflit replongent-elles dans la guerre ?

Le postulat qui veut que les pays post-conflit connaissent 40 à 50 % de risques de replonger dans la guerre dans la décennie qui suit la fin de la guerre a été établi à la suite d'une étude réalisée par la Banque mondiale sur les aspects économiques du conflit armé. L'analyse a été supervisée par le Directeur du groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale de l'époque, Paul Collier et associés (Collier *et al.*, 2003). Le chiffre a rapidement circulé dans le monde académique, le système onusien et la communauté internationale de donateurs avant de servir de justification à la création de la Commission de consolidation de la paix.

De nombreux experts en sciences sociales prétendent que le chiffre est fallacieux et probablement exagéré. Les chiffres révisés suggèrent un risque de récurrence du conflit armé d'une ampleur inférieure – environ 20 à 25% dans les cinq premières années. Cette révision se base sur l'usage de bases de données alternatives et un contrôle indépendant des données initiales (Walter, 2004 ; Suhrke et Samset, 2007). Les auteurs de l'étude de la Banque mondiale ont revu à la baisse leur chiffre initial à 40 % (Collier, Hoeffler, and Söderboom, 2006, p. 14).

une meilleure compréhension de l'« ancrage » historique, politique, économique et socioculturel de la violence dans une société donnée.

Parmi les facteurs de risque immédiats inhérents à une intensification de la violence armée, citons la disponibilité non régulée des armes légères et de petit calibre, l'usage de stupéfiants, un historique de victimisation, les abus à domicile et les attitudes dominantes qui encouragent l'usage de la coercition³⁴. Si la présence de ces facteurs de risque est généralement liée à une probabilité accrue de violence armée, différentes formes de violence semblent être définies par des combinaisons distinctes de facteurs de risque. Par exemple, dans le cas de la violence juvénile, les indicateurs englobent l'exposition à la guerre, la présence de gangs dans le voisinage, l'existence d'un frère ou d'une sœur plus âgé(e) déjà membre d'un gang, les perceptions d'insécurité à l'école ou dans le quartier, et l'absence d'opportunités économiques. De la même manière, l'usage de stupéfiants, l'association à d'autres délinquants et l'intimidation à l'école semblent également être associés au déclenchement de certaines formes de violence juvénile, en particulier dans les sociétés post-conflit où les services d'aide sont comparativement limités (OMS, 2008b).

Les villes dévastées
par la guerre
attirent les jeunes
comme des aimants.
Les jeunes sont les
plus susceptibles
d'être à la fois
auteurs et victimes
de la violence
armée.

Les facteurs structurels, comme l'exclusion sociale et économique, l'urbanisation rapide et anarchique et la dislocation sociale, un accès inégal aux services publics de base, le chômage systémique et la vie dans des régions plus pauvres et socialement marginalisées, peuvent également être liés à un risque accru de violence armée (*Annuaire sur les armes légères*, 2007 ; 2008 ; UNODC, 2005). Mais ces facteurs à eux seuls n'offrent qu'une vision limitée. Il peut s'avérer plus important encore de comprendre comment ils s'imbriquent dans des contextes spécifiques. Dans certains cas, comme dans les sociétés post-conflit d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, les jeunes sont rapidement recrutés (de gré et de force) dans les bidonvilles et enrôlés dans des institutions plus organisées comme des milices ou même des groupes rebelles (*Annuaire sur les armes légères*, 2006, p. 295-322). Des phénomènes similaires ont été observés en Amérique centrale parmi les membres de gangs, dont beaucoup ont été d'anciens combattants (ou des fils de combattants) durant les guerres civiles locales (Muggah et Stevenson, à paraître). Vu que bon nombre de ces facteurs sont associés à une urbanisation rapide, il convient de s'intéresser davantage à la dynamique de la violence armée urbaine post-conflit. Les villes dévastées par la guerre attirent les jeunes comme des aimants, et les jeunes sont les plus susceptibles d'être à la fois auteurs et victimes de la violence armée (OMS, 2008b ; Graham, 2004).

D'un autre côté, d'autres facteurs de risque structurels sont liés à la récurrence de la guerre. Les chocs macroéconomiques importants (Collier *et al.*, 2003), les niveaux accrus d'inégalité horizontale (Diprose et Stewart, 2008 ; Diprose et Ukiwo, 2008), l'expansion des populations de jeunes désœuvrés (Collier *et al.*, 2003), la persistance de « quartiers mal famés » et des griefs identitaires sous-jacents sont autant de raisons qui expliquent le déclenchement du conflit armé ainsi que sa contagion au-delà des frontières. Bien que le débat sur l'influence de ces risques continue, le fait qu'un nombre élevé de pays affligés par la guerre replonge dans le conflit armé impliquerait que la promotion de la sécurité, la consolidation de la paix et les interventions en faveur du développement doivent s'attacher en premier lieu à minimiser les risques immédiats et structurels (OCDE, 2008a ; 2008c ; 2008d).

Bien que la connaissance des facteurs de risque immédiats et structurels liés au déclenchement et à la pérennisation de la guerre semble s'améliorer, plusieurs problèmes importants restent sans réponse. Par exemple, la distinction mentionnée ci-dessus entre les facteurs de risque immédiats et structurels ne tient pas compte, de manière adéquate, de la mobilisation instrumentale de la violence, ni desdits « entrepreneurs de la violence », comme c'est souvent le cas dans les « conflits armés ethnicisés »³⁵. Il convient également d'accorder une plus grande attention aux facteurs qui contribuent à la résilience des individus et des sociétés face à l'adversité extrême qui caractérise souvent les contextes post-conflit. Vu le rôle potentiel (et contesté) des « explosions de la population juvénile » et de « l'inégalité horizontale » parmi les facteurs expliquant le conflit armé et la violence, une meilleure compréhension de ces facteurs de risque spécifiques s'impose³⁶ – que la violence armée soit d'ordre politique, économique, étatique, communautaire ou qu'elle soit liée à la propriété.

LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ APRÈS LA GUERRE

Bien que le nombre de conflits armés et leur intensité semblent être en déclin depuis le début des années 1990³⁷, la violence armée continue de couvrir dans de nombreux pays post-conflit. Il est encourageant de voir que certaines leçons associées à la prévention et à la réduction de la violence armée dans ces environnements ont été retenues. Certaines d'entre elles proviennent de sources inattendues, comme les secteurs de la criminalité et de la justice. En effet, outre l'importance attachée par l'armée et les acteurs du développement aux interventions de consolidation de la paix et aux initiatives conventionnelles de promotion de la sécurité, comme le DDR, la communauté internationale se rend compte progressivement du rôle essentiel que peuvent jouer les secteurs de la sécurité fonctionnelle et répressive.

Au cours des dix dernières années, il semble que certaines activités de promotion de la sécurité aient commencé à s'adapter aux paysages dynamiques de la violence armée post-conflit. Bon nombre d'entre elles se sont attachées délibérément à manipuler et à atténuer les facteurs de risque immédiats inhérents à la violence post-conflit³⁹. Dans certains cas, ces nouvelles interventions ont explicitement cherché à modifier les motivations des entrepreneurs de la violence, à perturber les facteurs favorables au déclenchement de la violence armée et à modifier l'environnement construit dans lequel la violence armée sévit. Adaptées à partir d'approches conventionnelles, ou destinées à les renforcer, ces nouvelles activités puisent généreusement leurs sources dans la criminologie, la géographie urbaine et les disciplines épidémiologiques.

Tableau 7.5 Sélection d'activités de promotion de la sécurité

	Type	Exemples
Stabilisation provisoire	Corps de services à la population civile	Le Corps de service sud-africain (South African Service Corps) et le Corps de protection du Kosovo
	Accords d'intégration militaire	Brassage de la RDC, l'UNITA en Angola
	Forces de sécurité transitionnelles	Forces militaires afghanes, Conseils de l'éveil sunnite en Irak
	Programmes de dialogue et de sensibilisation	Le processus rwandais <i>Ingando</i> , la ferme expérimentale Labora en Ouganda
	Formes différenciées d'autonomie transitionnelle	Les Khmers rouges au Cambodge et la Région autonome du Mindanao aux Philippines
Seconde génération	Mécanismes de sécurisation communautaire	Le fonds de sécurité communautaire au Soudan, la réduction de la violence communautaire en Haïti, la sécurisation urbaine dans l'ex-République yougoslave de Macédoine
	Programmes ciblant les jeunes à risque et les gangs	Les programmes de réduction de la violence des gangs au Salvador, les programmes éducatifs et récréatifs dans les <i>favelas</i> brésiliennes (bidonvilles)
	Armes contre développement et loteries mettant des armes en jeu	Les programmes « Armes contre développement » en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Mali et au Niger et les loteries mettant des armes en jeu en Haïti, au Mozambique et en République du Congo
	Renouvellement urbain et programmes sanitaires destinés à améliorer la santé de la population	Le développement visant certains bidonvilles à Caracas (Venezuela), les interventions sanitaires à Medellín, à Cali (Colombie) et à Kingston (Jamaïque)

Les approches créatives visant à promouvoir la sécurité apparaissent rapidement dans les contextes post-conflit grâce aux expériences sur le terrain. Les interventions conventionnelles, comme le DDR et la RSS, sont systématiquement transformées et adaptées à mesure que les praticiens cherchent à réorienter les activités vers la réduction des risques (immédiats) et l'amélioration de la résilience. De la même manière, les concepteurs des activités de promotion de la sécurité réduisent de plus en plus les incohérences et les frictions concurrentielles entre les organisations concernées en développant des interventions de collaboration et intersectorielles (ACEH, AFGHANISTAN, LIBAN). Les interventions conventionnelles, qui se concentraient plus largement sur la promotion de la stabilité nationale et la responsabilisation civile quant aux agents et aux moyens de la violence, cèdent dans certains cas la place (ou viennent compléter) à des interventions de stabilisation provisoire et des initiatives de promotion de la sécurité de seconde génération sur le terrain.

L'évolution progressive de la promotion de la sécurité post-conflit révèle un certain niveau de pragmatisme parmi les praticiens de la sécurité et du développement. Il est suggestif de la manière dont les acteurs de l'armée, du maintien de l'ordre et du développement enregistrent et répondent aux risques connus sur le terrain, et cherchent à promouvoir des approches « whole-of-government » (approche globale de l'action d'un gouvernement) (OCDE, 2008a ; Easterly, 2008). À côté des principales activités de consolidation de la paix comprenant le déminage, la justice transitionnelle et les cours pénales internationales, de nouvelles interventions visant à promouvoir la sécurité et la sûreté voient le jour. Bien que leur efficacité réelle continue de faire l'objet de débats, elles semblent compléter et renforcer les stratégies conventionnelles de promotion de la sécurité, en étendant le menu des options disponibles pour prévenir et réduire la violence armée (voir tableau 7.5).

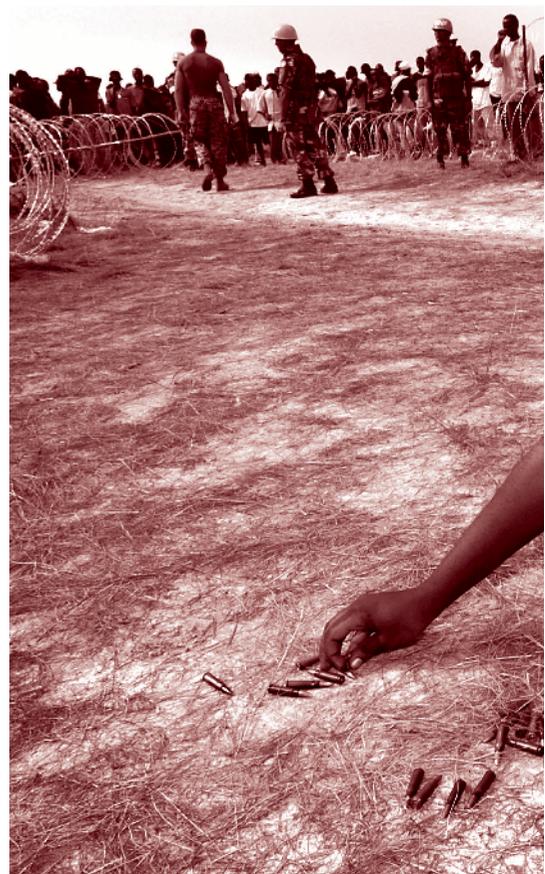
La stabilisation provisoire

Comme nous l'avons noté ci-dessus, il existe une variété de raisons expliquant pourquoi de nombreux accords de paix négociés échouent dans les cinq ans qui suivent. Le plus souvent, ces revers surviennent parce que le fragile environnement post-conflit n'est pas mûr pour la mise en œuvre des réformes essentielles du secteur de la sécurité ou la réintégration sociale et économique des anciens combattants⁴⁰.

Dans l'urgence de déclarer la paix et de finaliser une stratégie de sortie, et face à la menace des vides sécuritaires, les parties négociatrices peuvent renoncer à planifier et à programmer en détail les différentes phases soigneusement préparées des mesures de stabilisation provisoire qui accompagnent la promotion conventionnelle de la sécurité⁴¹.

Inversement, ces interventions peuvent ne pas être poursuivies par les médiateurs de la paix et les parties négociatrices si elles heurtent les droits acquis par les élites puissantes et les groupes armés⁴².

Les mesures de stabilisation provisoire font partie d'un processus plus large d'intégration transitionnelle qui cherche à trouver un équilibre entre une sécurité adéquate et un développement nécessaire. Si elles ne constituent pas une garantie de stabilité, ces interventions peuvent créer et entretenir un « mode d'attente », conservant la cohésion des ex-combattants intacte au sein de la structure militaire ou civile, tout en permettant de gagner du temps et de l'espace pour le dialogue politique et la formation d'un environnement favorable à la réintégration sociale et économique légitime (Colletta, Berts et Samuelsson Schjörlein, 2008)⁴³.



Les mesures de stabilisation provisoire visent à établir des objectifs clairs, immédiats et limités. Elles consistent entre autres à réduire considérablement la violence armée, améliorer la sécurité réelle et perçue, consolider la confiance, et gagner du temps et de l'espace pour les activités conventionnelles de promotion de la sécurité à long terme, notamment les initiatives de seconde génération. Gagner du temps et de l'espace est plus important qu'il n'y paraît à première vue. Après tout, les accords de paix marquent souvent davantage le début que la fin du processus de paix. Il est crucial d'entretenir un dialogue constructif entre les parties belligérantes afin de développer un cadre conventionnel de DDR ou de RSS qui définisse les paramètres des interventions spécifiques si celles-ci ne sont pas prévues dans l'accord de paix.

Il faut du temps pour créer les structures administratives et les instruments légaux indispensables au DDR, y compris les commissions de réintégration qui y sont liées, les bureaux d'accueil des vétérans, les amnisties et les lois relatives à la paix et à la justice. Il est indispensable de créer un espace permettant aux participants de comprendre et finalement de prendre part à la promotion conventionnelle de la sécurité. À mesure que les espoirs d'un bénéfice de paix commencent à poindre, le temps peut également s'avérer nécessaire pour permettre à l'État de renforcer sa capacité et sa portée, de promouvoir l'implication communautaire dans les activités de sécurité locale et de faciliter les opportunités afin de permettre aux marchés de se régénérer et d'absorber rapidement la main-d'œuvre.

Parmi les différents types de mesures de stabilisation provisoire qui font leur apparition, citons : (i) l'établissement d'un corps de service à la population civile ; (ii) les accords d'intégration des secteurs militaires ou de la sécurité ; (iii) la création de forces de sécurité transitoire ; (iv) des programmes pour le dialogue et la sensibilisation, prévoyant également des centres de réadaptation ; ainsi que (v) différentes formes d'autonomie transitionnelle.

Ces catégories ne s'excluent pas nécessairement. Dans la plupart des cas, les mesures de stabilisation provisoire intègrent les éléments de deux ou plusieurs de ces catégories. Ces activités visent à convertir les antagonistes potentiels en intervenant durant la période de transition (en particulier en ce qui concerne le secteur de la sécurité) et à permettre finalement la gestion des armes légères et des armées.

Les accords en matière de corps de service civil sont illustrés utilement par les cas du Corps de service sud-africain (South African Service Corps) et du Corps de protection du Kosovo. Ces organisations transitionnelles transforment d'anciens groupes militaires en organisations civiles transitionnelles (notamment en brigades de reconstruction, corps de protection de la population civile et de l'environnement, et corps de prévention et de réaction aux catastrophes naturelles) en maintenant les structures sociales et la cohésion mais en leur affectant des fonctions différentes.



Un ex-enfant soldat remet des munitions à l'ONU,
Monrovia, Liberia, décembre 2003.
©Sven Torfinn/Panos Pictures

Elles répondent au besoin d'employer et d'occuper (du moins temporairement) les anciens combattants dans une certaine forme d'activité civile sérieuse et contrôlée. En plus de fournir des motivations claires pour participer au processus de reconstruction post-conflit, ce type d'accord peut offrir le temps et l'espace nécessaires à la poursuite de la démobilisation et de la réintégration, tout en permettant aux individus d'améliorer leurs compétences de vie et leurs aptitudes professionnelles à mesure qu'ils s'adaptent à la vie civile.

L'*intégration du secteur de l'armée ou de la sécurité* est une autre stratégie commune utilisée dans les sociétés qui sortent de la guerre (Hoddie et Hartzell, 2003). Il s'agit d'un mécanisme essentiel de la stabilisation provisoire permettant de « redimensionner » les structures militaires et policières en rassemblant les parties belligérantes d'autrefois au sein d'une seule entité et en s'assurant que les antagonistes potentiels et les combattant(e)s légitimes reçoivent un salaire confortable. L'intégration militaire est illustrée par le processus de *brassage* en RDC, le programme d'intégration et de réintégration parallèle au Burundi et la démobilisation du groupe rebelle UNITA en Angola (Colletta, Berts et Samuelsson Schjörlein, 2008). Des variantes de la stratégie ont été utilisées dans de nombreuses autres zones post-conflit (par ex. en Afghanistan, aux Philippines, au Rwanda et en Ouganda) où l'intégration militaire et la consolidation de la sécurité au sein d'un même appareil sécuritaire national et unifié a précédé une démobilisation plus structurée des groupes rebelles (Colletta et Muggah, 2009).

La stabilisation provisoire peut offrir le temps et l'espace nécessaires à la poursuite de la démobilisation et de la réintégration.

La création de *forces de sécurité transitionnelles* plus temporaires constitue une autre mesure visant clairement à la stabilisation provisoire. La formation des Forces militaires afghanes rassemblant différentes milices au sein d'une même force décentralisée et d'un registre du personnel identique en Afghanistan après l'invasion américaine est un bon exemple de force de sécurité transitionnelle. Bon nombre de ces combattants ont ensuite été démobilisés ou intégrés dans le nouveau système de sécurité national afghan (AFGHANISTAN). L'expérience plus récente avec les Conseils de l'éveil sunnites en Irak est un exemple d'incorporation de milices locales présentant de profondes racines ethniques, religieuses ou d'« identité » tribale au sein des forces de sécurité communautaires locales. Cette initiative leur permettait de bénéficier à la fois d'une reconnaissance et d'un salaire. Le leadership tribal ou culturel local se situait au sein d'une structure de commandement nationale relâchée. L'objectif était que ces groupes finissent par intégrer les forces de sécurité formelles ou soient démobilisés dès que les conditions économiques, de gouvernance ou de sécurité locales le permettraient (Colletta, Berts et Samuelsson Schjörlein, 2008).

Parmi d'autres accords provisoires, citons *les programmes de dialogue et de sensibilisation, et les accords en matière de centres de réadaptation*. Cette catégorie est illustrée par le processus rwandais *Ingando*. Les anciens combattants ont été réunis dans des camps pour des sessions de dialogue destinées à résoudre les problèmes afin de passer en revue les causes de la violence et s'approprier la tragédie. Le processus a également servi de forum pour exposer les mythes et les stéréotypes, et a permis de restaurer la confiance après le traumatisme profond laissé par le génocide de 1994 (Colletta, Berts et Samuelsson Schjörlein, 2008). Bon nombre des caractéristiques de cette catégorie peuvent également être retrouvées dans la ferme expérimentale Labora, un collectif agricole en Ouganda⁴⁴, et dans la création d'une organisation non-gouvernementale pour les anciens paramilitaires en Colombie (Muggah, 2008b ; Colletta et Muggah, 2009). Les effets de la marginalisation et de la stigmatisation économiques et sociales à long terme sont pris en charge par les accords en matière de centres de réadaptation, qu'il s'agisse de coopératives urbaines, de fermes agricoles ou de nouvelles ONG créées pour permettre un processus de resocialisation et l'adaptation des mentalités et du comportement.

Un autre type de mécanisme de stabilisation provisoire se traduit par une plus grande *autonomie durant une période transitionnelle*. Le premier exemple de ce type de projet est l'accord entre le gouvernement cambodgien et les Khmers rouges dans le cadre de la politique gagnant-gagnant de Hun Sen (Colletta, Berts et Samuelsson Schjörlein, 2008). Dans ce cas, la cohésion sociale, le contrôle local de la gouvernance (y compris de la sécurité) et des ressources naturelles ainsi que des rémunérations ont été échangés pendant une période clairement définie (à savoir 3 ans) contre une affirmation publique de la loyauté envers l'État.

Les exemples susmentionnés de stabilisation provisoire sont particulièrement efficaces lorsque le contrôle et la cohésion des combattants sont conservés jusqu'à ce que les structures de commandement existantes soient rétablies, améliorant l'autorité civile, et que les conditions soient mûres pour la réintégration sociale et économique ou l'intégration militaire. Cette approche se joue généralement à trois niveaux : au niveau de l'*État*, dans la

mesure où elle établit le partage du pouvoir et les cadres institutionnel, légal et administratif qui s'ensuivent pour la gouvernance transitionnelle ; au niveau *communautaire*, où les mécanismes de sensibilisation, de justice transitionnelle et de réconciliation sont mis en place ; et au niveau *individuel* par le biais de l'amélioration de la sécurité, de l'emploi transitionnel, du rétablissement des droits de propriété (base du capital) ou de l'organisation d'une formation aux compétences de vie et d'une aide psychosociale.

L'efficacité des arrangements de stabilisation provisoire dépend d'une appréciation précise des principaux risques immédiats et structurels et des autres facteurs contextuels. Il est essentiel de s'assurer que les réalités sur le terrain soient reconnues pour définir la dynamique des stratégies d'intervention, ce qui souligne à nouveau l'importance d'un diagnostic et d'une analyse efficaces et permanents. Il n'existe pas d'approche « taille unique ». Une série de motivations et de programmes organisationnels ou institutionnels sont possibles – des organisations non gouvernementales, partis politiques, activités agricoles rurales, services privés et publics urbains à l'intégration de l'armée, de la police des douanes et des services de renseignement. Par ailleurs, il est reconnu que les programmes de stabilisation provisoire doivent être étroitement liés à un cadre global de paix et de construction des institutions de l'État, et qu'ils nécessitent de prendre des dispositions adéquates en matière de financement, de coordination et de surveillance.

La promotion de la sécurité de seconde génération

Les approches en matière de promotion de la sécurité de seconde génération viennent rapidement remplacer ou compléter les initiatives de DDR et de RSS, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes. Si elles recourent manifestement les efforts de promotion de la sécurité conventionnelle, elles représentent également une extension des possibilités d'intervention post-conflit accessibles aux planificateurs et aux praticiens. Contrairement aux mesures conventionnelles – en particulier le DDR –, elles tendent à se fonder sur les preuves tangibles, à se focaliser dès le début sur l'identification et l'atténuation des facteurs de risques démontrés, l'amélioration de la résilience et des facteurs de protection aux niveaux municipal et communautaire et l'élaboration d'interventions sur la base de besoins identifiés. La Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, par exemple, ont financé des initiatives de promotion de la sécurité de seconde génération pendant plus d'une décennie (voir encadré 7.5).

L'apparition d'initiatives de promotion de la sécurité de seconde génération est liée à une prise de conscience progressive des limites que présentent les approches conventionnelles comme le DDR. Dans des environnements complexes comme le Sud-Soudan et Haïti, par exemple, les programmes de DDR plus « classiques », centrés sur la collecte des armes, le cantonnement et la réintégration des ex-combattants individuels ont rapidement cédé la place à une série d'interventions alternatives (Muggah, 2007). Ces activités ont cherché à s'appuyer explicitement sur les normes culturelles locales plutôt que sur des motivations rigides apportées de l'extérieur, à mettre les armes hors d'usage plutôt qu'à les retirer (temporairement) de la circulation, à cibler les civils et les membres de gangs plutôt que les anciens soldats et à faire appel aux chefs communautaires et aux associations plutôt qu'aux institutions publiques nationales.

Les activités de promotion de la sécurité de seconde génération délaissent les interventions « du haut vers le bas » conçues par des tiers au profit d'approches davantage conçues et mises en œuvre par les communautés. Dans certains cas, elles incluent des activités qui organisent et répondent soigneusement aux facteurs de risque immédiats connus et qui se concentrent sur les motivations et les facteurs comportementaux associés aux auteurs actuels et potentiels de la violence. Du Timor-Leste au Salvador, les exemples d'approches de seconde génération se traduisent par (i) des *mécanismes de sécurisation communautaire*, (ii) des *projets ciblant les jeunes à risque et les gangs*, (iii) des *activités « armes contre développement » et des loteries mettant des armes en jeu*, et (iv) des *programmes de renouvellement urbain et d'amélioration de la santé de la population*.

Les *mécanismes de sécurisation communautaire* tendent à faire leur apparition en réaction ou indépendamment des activités de DDR greffées sur des opérations de consolidation de la paix mandatées par l'ONU. En vertu de leur proximité avec les communautés affectées, les praticiens sur le terrain et les organisations locales sont souvent plus au fait des facteurs contextuels locaux que les décideurs et les négociateurs de paix chargés de formuler des programmes de sécurité conventionnels. Les mécanismes de sécurisation communautaire tendent à

Les approches en matière de promotion de la sécurité de seconde génération viennent rapidement remplacer ou compléter la DDR et la RSS.

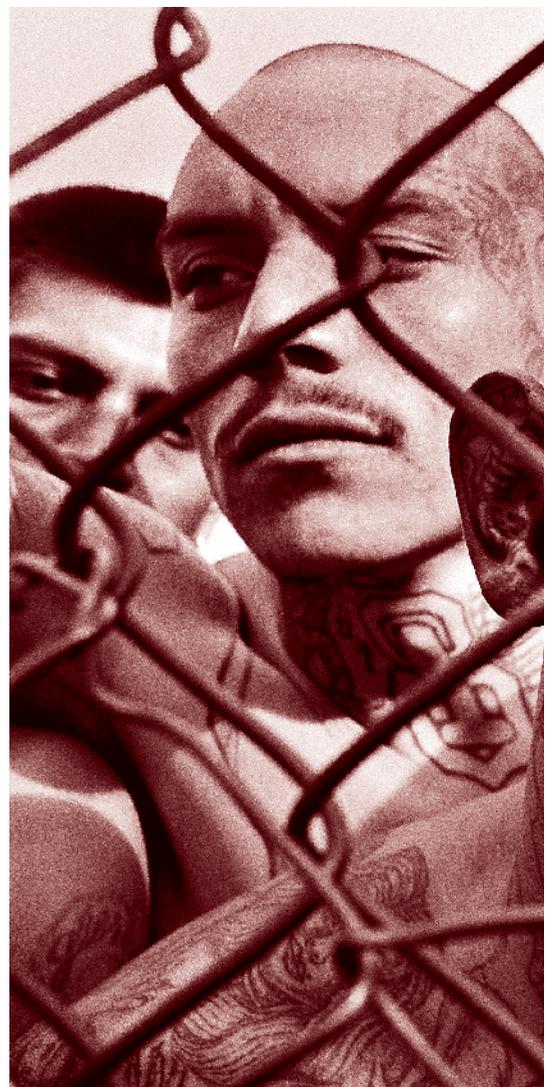
Encadré 7.5 La Banque mondiale et les programmes de seconde génération

Le Programme de prévention de la violence « Small grants » de la Banque mondiale finance les initiatives municipales qui promeuvent les approches communautaires visant à réduire la violence armée criminelle et à aider les victimes. Ces initiatives s'attachent à réduire le nombre d'armes en circulation, à modifier les attitudes et le comportement des agents susceptibles de les utiliser, et à renforcer les institutions publiques et privées en vue d'améliorer la sécurité et la bonne gouvernance.

Les leçons tirées de l'expérience de l'organisation soulignent l'importance de :

- *prévoir des stratégies multi-sectorielles* : celles-ci s'enracinent dans une vision commune des risques affectant la sécurité des citoyens parmi un large éventail d'entités publiques et privées.
- *établir un diagnostic et partager les données et les coûts* : un diagnostic fondé sur des données probantes est indispensable à une vision commune et au développement de stratégies locales et nationales.
- *prévoir des projets de mise en œuvre à long terme prévoyant une coordination inter-organisationnelle* : assortir les allocations budgétaires du secteur public pour la sécurité à des allocations proportionnelles destinées à une action préventive.
- *se concentrer sur ceux qui risquent d'être impliqués dans la criminalité et renforcer les mécanismes de sécurité existants* : promouvoir les coutumes locales et les règles sociales afin de générer un sentiment d'appartenance, faciliter la coexistence pacifique et encourager le respect de l'héritage commun, des droits civiques et des devoirs.
- *rechercher des solutions locales et viser les « points névralgiques »* : cette mesure doit être entreprise en même temps que les initiatives qui rapprochent la police et la communauté en concevant une promotion de la sécurité participative.
- *Manier la carotte et le bâton* : faire respecter la loi et l'ordre en punissant de manière responsable ceux qui nuisent au bien-être de la population tout en aidant ceux qui œuvrent pour la paix, la solidarité, le respect et la cohésion communautaire.

Source : OCDE (2008a)



adopter des approches locales pour promouvoir la sécurité, à s'appuyer sur des motivations collectives afin d'inciter à la conformité et à la participation communautaire, et à museler l'influence des courtiers du pouvoir et des agents du changement indigènes. Les « fonds de sécurité communautaires » et les « comités de réduction de la violence », comme ceux qui ont été mis en place dans le Sud-Soudan et en Haïti, en sont de parfaits exemples (Muggah, 2007). Les initiatives de sécurisation communautaire tendent à reprendre des stratégies intégrées et multisectorielles. Elles encouragent la confiance et la légitimité par l'implication systématique des organes de sécurité formels et informels, et des communautés affectées. Fait décisif, leur longévité et leur modularité sont parfois tributaires d'autorités locales puissantes et décentralisées ainsi que d'acteurs de la société civile – des institutions souvent gravement compromises ou affaiblies par un conflit armé prolongé.

Les activités liées à la *violence des jeunes et des gangs* dans les pays en situation de post-conflit d'Amérique centrale peuvent également être répertoriées comme des initiatives de promotion de la sécurité de seconde génération. Des interventions de prévention et de réduction de la violence focalisées sur les « klikas » et les sous-groupes liés à *Mara Salvatrucha* ou à *Barrio Dieciocho* ont été mises en œuvre de San Salvador (Salvador) jusque



Des membres du gang du Mara 18 sont détenus dans la prison El Hoyón à Escuintla, Guatemala, août 2005. © Victor James Blue/WPN

dans les communautés de migrants forcés aux États-Unis. Les initiatives communautaires, comme Homeboy Industries aux États-Unis ou Centro de Formación y Orientación au Salvador, semblent manifestement améliorer la résilience des jeunes à risque, des anciens membres de gangs et des communautés post-conflit. Elles visent en particulier à améliorer les réponses coordonnées des secteurs public et privé à la violence économique post-conflit et à apporter un parrainage, une éducation au risque et des moyens de subsistance alternatifs aux auteurs et aux victimes potentiels de la violence, en particulier aux garçons et aux jeunes hommes des communautés pauvres et marginales (WOLA, 2008)⁴⁶. Elles offrent des alternatives non négligeables aux approches *mano dura* basées sur la répression qui sont populaires dans la région (Muggah et Stevenson, à paraître).

Les interventions de seconde génération visent à promouvoir la propriété et les activités légitimes locales en se concentrant sur les institutions sociales existantes plutôt qu'en formant ou en s'appuyant exclusivement sur de (nouvelles) entités nationales et structures associées (voir encadré 7.6). Elles encouragent également une approche à l'égard du contrôle des armes du côté de la demande, soulignant l'importance d'influencer les moyens et les motivations plutôt que de réduire strictement l'accès au matériel. L'introduction de projets de type « armes

Encadré 7.6 Le désarmement communautaire dans le Somaliland

Lorsque le Mouvement national somalien (MNS) a pris le pouvoir au début des années 1990, de grandes quantités d'armes sont restées aux mains de la population civile. Des hommes jeunes ont rapidement mis en place de nouvelles milices de clans et armé les gangs de bandits *deydey*. Si les premières, considérées comme des organisations de défense du clan, présentaient quelque légitimité aux yeux de la population, les seconds qui s'attaquaient à la population civile étaient considérés comme des criminels. Les deux types de groupes extorquaient des « taxes » à la population civile et étaient souvent impossibles à distinguer dans la pratique.

La police et l'armée nouvellement créées par le MNS étaient incapables de venir à bout des milices de clans et des bandits *deydey*, et inaptes à faire appliquer la loi et l'ordre. La criminalité, les fusillades et une atmosphère de terrorisme armé et d'impunité se sont répandues dans le Somaliland. Bien que le nouveau gouvernement ait formellement annoncé un processus de désarmement et d'intégration, il lui manquait la capacité et l'autorité pour le mettre en œuvre. La communauté internationale n'était pas prête à contribuer à sécuriser la paix d'après-guerre.

En revanche, un effort communautaire populaire impliquant des commerçants, des groupes de la société civile, des chefs traditionnels et religieux, des groupements féministes et des marchandes, a réussi à mettre en place une campagne « no gun », qui incitait à éviter les hommes armés, à les chahuter en rue et à refuser de les servir. À un moment décisif, les femmes de la ville de Berbera ont désarmé un point de contrôle de la milice, confisqué les armes et un véhicule armé qu'elles ont jeté à la mer. Les poètes et les musiciens ont rejoint la campagne et donné des représentations publiques « anti-armes », alors que les cheiks prêchaient contre le port d'armes le vendredi à la mosquée.

En quelques semaines, la campagne a vidé les rues des armes en circulation et a créé une pression populaire suffisante pour persuader les milices de clans de rendre les armes et de rejoindre les forces de sécurité nationales. Aujourd'hui, bien que les groupes sub-nationaux du Somaliland n'aient pas formellement rendu leurs armes et que peu d'armes personnelles aient été collectées, celles-ci ne font que rarement, voire jamais, leur apparition en public. La police et l'armée nationales nouvellement créées restent aux yeux du public les seules entités légitimes autorisées à porter des armes.

Source: OECD (2008a)

contre développement » au Liberia, au Mali et en République du Congo, de « loteries mettant des armes en jeu » au Mozambique et dans les bidonvilles d'Haïti, de zones sans armes au Brésil et en Afrique du Sud, sont des exemples d'approches innovatrices contextuelles visant à réduire la violence armée⁴⁷. Plutôt que de se focaliser exclusivement sur le retrait des outils de la violence, l'accent repose sur la redéfinition des conditions qui encouragent leur usage abusif (Brauer et Muggah, 2006). Ces activités complètent souvent les approches plus traditionnelles du contrôle des armes post-conflit, notamment le renforcement des cadres réglementaires nationaux associés à la détention d'armes par des civils, la gestion des stocks d'armes et le contrôle civil du secteur de la sécurité.

D'un autre côté, le renouvellement urbain – *notamment les stratégies conceptuelles pour des communautés et des villes plus sûres* – constitue un autre exemple des approches de seconde génération. De plus en plus d'éléments portent à croire qu'une conception environnementale innovatrice et une exploitation efficace de l'environnement construit par les urbanistes, les architectes, les experts en sciences sociales et les chefs des communautés peuvent contribuer à réduire les opportunités de violence prédatrice et la crainte associée d'en être victime dans les contextes post-conflit (Moser, 2004, 2006). Les interventions qui encouragent une « territorialité positive » en stimulant l'interaction

et la vigilance du voisinage, qui améliorent « la surveillance publique » par l'identification des « points névralgiques », qui établissent une « hiérarchie spatiale » par l'encouragement de l'utilisation et de l'appropriation des espaces publics, qui améliorent l'« endurcissement des cibles » par l'usage stratégique de barrières physiques et de dispositifs de sécurité, qui contribuent à une « harmonisation de l'environnement » en réduisant l'espace permettant à la violence armée de s'installer et de faire des victimes, et qui améliorent l'« entretien de l'image » en créant des espaces publics et privés bien soignés et correctement éclairés sont autant d'initiatives qui semblent améliorer la résilience locale face à la violence⁴⁸. Les activités de sécurisation communautaire qui intègrent consciemment la jeunesse à risque amélioreraient également systématiquement la sûreté et la sécurité dans les sociétés post-conflit⁴⁹.

Les activités de promotion de la sécurité de seconde génération font apparaître une série de leçons essentielles. L'adoption par les organisations d'un rôle de facilitateur, plus en retrait, semble être un principe sous-jacent. Plutôt que de recréer de nouvelles institutions au niveau national, comme des commissions ou des points focaux, ou de

s'appuyer sur des instruments peu efficaces, les activités de promotion de la sécurité de seconde génération sont conçues sur la base d'une coopération formelle et informelle avec les institutions locales (et coutumières) existantes. Dans la mesure du possible, l'initiative, le contrôle et la responsabilité des interventions de surveillance sont confiés aux partenaires locaux, l'appropriation communautaire représentant dès lors la marque de fabrique de ce type d'initiatives. Bien que de nombreuses initiatives de seconde génération n'en soient qu'à leurs premiers balbutiements et que les preuves empiriques de leur efficacité ne soient rassemblées que progressivement, elles sont susceptibles d'apporter une contribution importante au rétablissement de la sécurité dans les contextes post-conflit⁵⁰.

CONCLUSION

Tout investissement sérieux dans la promotion de la sécurité post-conflit doit prendre en compte les nombreuses dimensions de la violence armée. Cela implique d'investir dans le diagnostic et finalement dans la réduction des facteurs de risque ainsi que dans la promotion des interventions susceptibles de réduire la violence. Négliger d'aborder efficacement et totalement les corrélations immédiates et sous-jacentes de la violence armée post-conflit revient à entretenir les braises qui n'attendent que la prochaine étincelle pour mettre le feu aux poudres de la guerre.

Les formes conventionnelles de promotion de la sécurité post-conflit présentent souvent une conception étroite et s'intègrent dans le cadre d'une opération générale de promotion de la paix. Elles appliquent généralement un ensemble limité de mesures visant à réduire la violence armée et se concentrent sur des catégories spécifiques d'acteurs armés. De manière prévisible, elles ont également du mal à résoudre les complexités géographiques et démographiques de la violence armée avant, pendant et après la « fin » de la guerre.

Les raisons en sont partiellement d'ordre politique et administratif. Les programmes comme le DDR, le maintien de l'ordre par des organes internationaux et le contrôle des armes légères sont systématiquement proposés dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU ou dans le cadre d'un accord de paix prévoyant des dispositions claires quant à la manière d'exécuter ces interventions. En tant que telles, elles partent de l'hypothèse que le « pic » de la guerre est passé et qu'une certaine forme de normalisation (ou de stabilité) suivra dans la période post-conflit. Les interventions sont rarement développées sur la base de preuves fondamentales solides sur le terrain ou adéquatement équipées pour aborder les différents types de violence armées et leurs interconnexions.

Une série de nouvelles approches semble plus efficace pour maîtriser les armes et les antagonistes dans les contextes post-conflit. Elles s'appuient sur de nouvelles expériences de prévention et de réduction de la violence armée dans les sociétés affectées de manière chronique par la violence. En plus de créer un espace pour que la promotion conventionnelle de la sécurité puisse s'organiser, elles tendent à identifier et à répondre aux facteurs de risque, à améliorer la résilience aux niveaux de la ville ou de la communauté et à élaborer des interventions sur la base de besoins identifiés. Les mesures de stabilisation provisoire et les activités de promotion de la sécurité de seconde génération lancées en Afghanistan et au Cambodge, en Colombie et en Haïti ont ciblé explicitement les différentes dimensions de l'accessibilité des armes. Plus important encore, sur la base d'informations et d'analyses avisées, elles se sont également focalisées sur les préférences des acteurs utilisant les armes et les facteurs réels et perceptus contribuant à la violence armée.

Reflétant la logique du développement communautaire traditionnel, la conception, le contrôle et la supervision de ces activités visant à réduire la violence armée reposent au moins autant dans les mains des partenaires locaux que des acteurs externes. Bien que ces interventions n'en soient qu'à leurs premiers balbutiements et que les preuves de leur efficacité s'accumulent encore, elles offrent un moyen prometteur de tenir en échec quelques-uns des aspects les plus pernicieux de la violence armée post-conflit. ■

LISTE DES ABRÉVIATIONS

TBM	Taux brut de mortalité	DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
RDC	République démocratique du Congo	RSS	Réforme du secteur de la sécurité
MNS	Mouvement national somalien		

NOTES

1. Voir, par exemple, le Secrétariat de la Déclaration de Genève (2008) et *Annuaire sur les armes légères* (2005) pour une analyse des décès directement et indirectement liés au conflit durant et après la guerre.
2. Voir, par exemple, Spear (2006) et Pugh (2005).
3. Les exceptions notoires sont Dobbins *et al.* (2005), Doyle et Sambanis (2006), Zuercher (2006) et Fortna (2008).
4. L'introduction récente de normes et de directives pour aider le DDR et la RSS – y compris les *normes intégrées de DDR* (UN DDR, 2006) et le *SSR Handbook* de l'Organisation pour le développement et la coopération économiques (OCDE-DAC, 2007) – devrait changer cette situation.
5. La violence s'atténue parfois considérablement durant la période qui suit immédiatement le conflit armé et, dans certains cas, durant la guerre elle-même. En effet, l'éminent sociologue du 19^e siècle, Émile Durkheim, affirme que les taux de suicide peuvent baisser pendant la guerre et dans les périodes d'après-conflit. Cette conclusion est étayée par des preuves empiriques, notamment une analyse des taux de suicide en France de 1826 à 1913, qui indique des taux de suicide moins élevés durant les années de guerre que durant les années de paix (Lester, 1993). Des tendances similaires ont été observées plus récemment dans d'autres régions affectées par la guerre comme au Sri Lanka (Somasundaram et Rajadurai, 1995). De la même manière, certains exemples indiquent une amélioration de la santé générale des populations durant et après la guerre, comme ce fut le cas de la Grande-Bretagne durant la Seconde Guerre mondiale et, dans une moindre mesure, de certaines catégories de la population des pays d'Afrique minés par la guerre. Correspondance avec Alex de Waal, novembre 2008.
6. Pour une analyse de la littérature épidémiologique sur la violence armée post-conflit, voir *Annuaire sur les armes légères* (2005). Voir également l'Université de Columbia (2008) pour une analyse des comptes rendus d'incidents de violence collective dans une sélection de pays.
7. Voir, par exemple, l'OMS (2008a ; 2008b) et Ghobarah, Huth et Russett (2003).
8. Voir, par exemple, la Complex Emergency Database (CE-DAT) du Centre for the Research of Epidemiology of Disasters (CRED, n.d.).
9. Voir par exemple, le Secrétariat de la Déclaration de Genève (2008) et Hoeffler et Reynal-Querol (2003).
10. Comme cela a été mentionné dans *Global Burden of Armed Violence*, les partis pris dans les comptes rendus sont courants dans les environnements post-conflit (Secrétariat de la Déclaration de Genève, 2008). Dans certains cas, les meurtres post-conflit peuvent être répertoriés comme des crimes ordinaires plutôt que comme du banditisme. Dans d'autres cas, l'augmentation soudaine et rapide du nombre de comptes rendus peut donner une fausse impression d'augmentation de la violence criminelle. Voir, par exemple, Collier *et al.* (2003).
11. Small et Singer (1982) sont les premiers à avoir défini la guerre civile comme des conflits armés impliquant la participation active du gouvernement national, une action militaire à l'intérieur des frontières souveraines d'un pays et une résistance effective des deux côtés. La principale différence entre la guerre civile (interne ou intra-étatique) et la guerre coloniale ou impériale réside dans l'internalité de la guerre au territoire d'un État souverain et la participation du gouvernement en tant que combattant. Tilly (2003) décrit la guerre plus largement comme une forme de « destruction coordonnée » – une typologie qui inclut différentes formes de violence politique, qui à leur tour génèrent des « dommages à court terme » perpétrés par des acteurs organisés et coordonnés. Sambanis (2004) affirme que répertorier la guerre s'avère plus problématique que ne le disent Small et Singer ou Tilly, en raison de : (i) difficultés à distinguer les conflits armés extra- et inter-étatiques ; (ii) des difficultés à déterminer le degré d'organisation nécessaire pour séparer la guerre des autres formes de violence unilatérale parrainées par l'État ; (iii) des obstacles associés à l'établissement d'un seuil numérique permettant d'identifier les guerres (ex. : plus de 1000 ou plus de 25) ; et (iv) des problèmes associés à la définition du moment où une ancienne guerre s'arrête et où une nouvelle commence (distincte du terrorisme et d'autres formes de violence armée).
12. Fortna observe à juste titre que, vu que le maintien de la paix n'est pas institué au hasard, il n'est pas simple de mesurer son efficacité. Le maintien de la paix sera davantage utilisé si les chances que la paix dure sont comparativement minces dans le cas contraire, c'est-à-dire dans les cas les plus difficiles. Voir si (et combien de temps) une paix dure avec et sans maintien de la paix engendrerait dès lors des résultats fallacieux à moins que ces perspectives sous-jacentes ne soient prises en compte. Voir Fortna (2008).
13. Ces indicateurs comprennent : « (1) la stabilité macroéconomique et sa durabilité probable ; (2) le rétablissement de la confiance du secteur privé, mesurée par le ratio d'investissement ; et (3) l'efficacité avec laquelle les accords institutionnels et le système politique font face aux tensions, aux schismes et comportements qui se cachent derrière les conflits » (Banque mondiale, 1998b, p. 44).
14. Le protocole opérationnel 8.5 a été conçu à l'origine pour la reconstruction après des catastrophes naturelles. Il mentionne un « Stade cinq : retour aux opérations normales » défini comme « la période où la phase d'urgence est passée, où les opérations sont à nouveau effectuées selon les procédures de prêt normales et la conscience du conflit commence à s'effacer » (Banque mondiale, 1998a, p. 9). Les indicateurs restent vagues et n'ont pas été développés. Des conseils sont également dispensés par le *Framework for World Bank Involvement in Post-Conflict Countries* (Banque mondiale, 1997).
15. Alex de Waal note que le concept « post-conflit » repose sur des hypothèses normatives concernant la direction de la causalité : « Une approche utilisant une check-list pourrait parvenir à la conclusion qu'un pays post-conflit répond également aux critères de pays pré-conflit ». Correspondance avec Alex de Waal, novembre 2008.

16. Pour une analyse de ces problèmes, voir Muggah (2008b) et Muggah et Krause (2009).
17. Ces phases de paix englobent « une cessation des hostilités et de la violence, la signature d'accords de paix, l'organisation de la démobilisation, du désarmement et de la réintégration, le retour des réfugiés et des déplacés internes, l'établissement des fondations d'un État qui fonctionne, l'initiation de la réconciliation et de l'intégration sociale et le lancement de la reconstruction économique » (PNUD, 2008, p. 5).
18. Les journalistes et les organisations des droits de l'homme peuvent également minimiser l'incident et l'échelle de la violence en raison de la répression de l'État et de l'autocensure. Dans une période lourdement influencée par la lutte contre le terrorisme, les gouvernements peuvent également décrire une violence qui couve comme du « terrorisme », et occulter ainsi les luttes domestiques en cours et les griefs légitimes.
19. Pour plus d'informations sur les victimes, voir, par exemple, UCDP (2008), COW (n.d.), IISS (n.d) et ACLED (2008).
20. Depuis la fin de la guerre civile dans les trois pays, la violence criminelle a explosé en particulier dans les zones urbaines. Ainsi, malgré un nombre de cas signalés et enregistrés au Nicaragua largement en deçà de la vérité, le nombre absolu de crimes a triplé entre 1990 et 2003. Les enquêtes sur la perception de la criminalité confirment une augmentation de la peur au sein de la population dans son ensemble. Voir Rodgers (2004).
21. Ce cadre s'inspire explicitement de Chaudhary et Suhrke (2008) et du Secrétariat de la Déclaration de Genève (2008). Il convient de noter qu'il existe également des cas de sociétés sortant de la guerre qui ne connaissent pas de taux de violence notoires, même si cette catégorie n'est pas incluse.
22. Le Front patriotique rwandais, qui a pris contrôle de l'État après le génocide de 1994, a utilisé des moyens militaires pour poursuivre les génocidaires et le groupe ethnique qui y a été associé lors de sa fuite en RDC voisine et aurait tué des dizaines sinon des centaines de milliers de personnes (Chaudhary et Suhrke, 2008).
23. Par exemple, les leaders des milices et leurs rivaux Abdul Rashid Dostum et Atta Mohammed se sont maintes fois affrontés dans leurs tentatives de contrôler les provinces du nord du pays. Voir Chaudhary et Suhrke (2008).
24. Voir, par exemple, Cooper (2006), Spear (2006), Goodhand (2005) et Pugh (2005).
25. Pour les détails, voir *Issue Briefs* sur la violence armée, la sécurité privée et les gangs au Timor-Leste (TLAVA, n.d.).
26. Ceci n'est pas nouveau. Les lynchages d'Afro-américains dans l'après-Guerre civile aux États-Unis étaient parfois annoncés à l'avance dans les journaux. Voir, par exemple, Moses (1997).
27. Pour plus d'informations sur le Timor-Leste, voir TLAVA (n.d.). Dans le Nicaragua d'après-guerre, les gangs de jeunes des villes ont évolué de la « formation de micro-régimes d'ordre ainsi que de formes de propriété communautaires » vers le milieu des années 1990 à la formation d'organisations prédatrices « soucieuses de réguler une économie émergente de la drogue dans l'unique intérêt des membres individuels du gang au lieu de protéger leur voisinage immédiat » (Rodgers, 2006, p. 321).
28. Ces assassinats tendent à refléter les intérêts de petits groupes, ce qui les distingue de la justice communautaire informelle décrite plus haut.
29. Voir, par exemple, OCDE (2008c, 2008d).
30. Voir, par exemple, OCDE (2008b). Le *Human Security Report* affirme que les opérations énergiques de financement de la paix et les activités de consolidation de la paix sont associées à des réductions du conflit armé, bien que les auteurs n'examinent pas les facteurs de micro-niveau déterminant la manière dont ces activités évitent de retomber dans la guerre (HSRP, 2005).
31. La compréhension des facteurs qui améliorent la résilience dans les sociétés post-conflit est traitée dans www.urban-resilience.org et sera également explorée dans les éditions futures de *l'Annuaire sur les armes légères*.
32. Voir, par exemple, Regan (2009) et Doyle et Sambanis (2006) pour une analyse des principales motivations qui poussent les soldats de la paix à intervenir.
33. Ces risques ont été répartis en catégories descriptives distinctes par Roy Licklider : (i) externe (par ex., les pays voisins, le comportement des soldats de la paix, le soutien ou le manque de soutien de la communauté internationale), (ii) sociétal (par ex., le chômage, le non respect de la loi, l'expérience limitée de la démocratie, la disponibilité des armes), (iii) la nature de l'accord (par ex., imposé par le haut, l'exclusion des groupes clés, les dispositions inadéquates en matière d'application de la loi), (iv) gouvernemental (par ex., l'absence de légitimité, l'incapacité à générer des revenus ou à répondre aux exigences sociales, la tradition limitée de l'opposition légitime) et (v) des groupes importants au sein du pays (par ex., des antagonistes, des victimes et des leaders importants). Correspondance avec Licklider, novembre 2008.
34. Voir, par exemple, le Secrétariat de la Déclaration de Genève (2008) et l'OMS (2008b).
35. Voir, par exemple, Keen (1998).
36. Le *Global Burden of Armed Violence* constitue un pas important vers une augmentation des données probantes. Voir, par exemple, le Secrétariat de la Déclaration de Genève (2008) et Cincotta (2008).
37. Voir, par exemple, HSRP (2005).
38. Voir, par exemple, l'OCDE (2007) et le travail réalisé actuellement sur la réforme du secteur de la sécurité et le maintien de l'ordre international, ainsi que Cockayne et Malone (2004).
39. Dans le même temps, des donateurs multilatéraux et bilatéraux du développement ont cherché à modifier les facteurs de risque structurels par une aide et des investissements ciblés. Voir Easterly (2008).
40. Fortna (2009) désigne également d'autres facteurs qui déterminent la probabilité d'un déclenchement de la guerre, comme le caractère décisif de la victoire militaire, l'historique du conflit entre les belligérants avant la guerre, l'équilibre du pouvoir entre les acteurs, les coûts de la guerre et les enjeux.
41. Une étude préliminaire récente portant sur trois pays (le Cambodge, la Colombie et l'Ouganda) financée par le gouvernement suédois à la suite de l'Initiative de Stockholm sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration souligne l'importance d'évaluer les facteurs contextuels, de distinguer les processus de réintégration et d'identifier les mesures de stabilisation provisoire qui consolident une sécurité suffisante à court terme afin de créer les conditions favorables au développement durable à long terme (Colletta, Berts et Samuelsson Schjörlein, 2008).
42. Voir, par exemple, le travail du Centre pour le dialogue humanitaire pour une analyse des approches des médiateurs relatives au DDR et des autres formes de promotion de la sécurité durant les négociations de paix (CDH, n.d.).
43. La réintégration sociale et économique ne doit pas être confondue avec la réinsertion ou la réintégration durable.

44. Voir, par exemple, Colletta, Berts et Samuelsson Schjörlein (2008).
45. Voir, par exemple, Colletta et Muggah (2009) et Muggah (2008b ; 2005) pour une analyse des initiatives de promotion de la sécurité de seconde génération.
46. Les autres programmes de réduction de la violence des gangs qui semblent avoir contribué à réduire considérablement la violence armée aux États-Unis sont les projets intitulés Identity (Montgomery County, Maryland), Community Mobilization Initiative (Herndon, Virginie) et Gang Intervention Partnership (Columbia Heights, Washington DC). Les initiatives Grupo Ceiba (Guatemala), Paz y Justicia (Honduras) et Equipo Nahual (El Salvador) sont des exemples d'activités qui ont vu le jour en Amérique centrale. Voir, par exemple, WOLA (2008).
47. Voir, par exemple, Colletta et Muggah (2009), *Annuaire sur les armes légères* (2005) et Atwood, Glatz et Muggah (2006) pour des analyses de ces approches de seconde génération.
48. Parmi les exemples notoires de ce phénomène dans les contextes post-conflit, citons le travail entrepris par Saferworld, the Balkan Youth Union, le Centre d'étude sur la sécurité en Bosnie-Herzégovine, CIVIL et le Forum pour les initiatives civiques (Forum for Civic Initiatives - FIQ) dans le Sud-Est de l'Europe. Voir, par exemple, Saferworld *et al.* (2006).
49. Des exemples de manières dont les jeunes peuvent être engagés vont de leur participation à des patrouilles à vélo et à pied, à la surveillance de quartier et aux systèmes d'alerte précoce à la promotion de l'éducation à la réduction de la criminalité, aux stratégies de prévention et aux services d'escorte. Voir CSIC (2006).
50. En Colombie, par exemple, une vague de programmes ciblés de promotion de la sécurité de seconde génération visant à réduire temporairement la consommation d'alcool et le port d'armes ainsi que des activités apparentées ciblant les futurs membres de gang et le renouvellement urbain ont contribué à la réduction la plus rapide de la violence criminelle enregistrée à ce jour dans l'hémisphère occidental. Voir, par exemple, Muggah (2008) et *Annuaire sur les armes légères* (2006, p. 295-322).

BIBLIOGRAPHIE

- ACLED (Armed Conflict Location and Event Dataset). 2008. *ACLED Report : Democratic Republic of Congo*. Mimeo. 1^{er} août- 3 septembre.
- Assemblée générale des Nations unies. 2008. « The Situation in Afghanistan and Its Implications for International Peace and Security. » A/62/722– S/2008/159. 6 mars.
- Atwood, David, Anne-Kathrin Glatz et Robert Muggah. 2006. *Demanding Attention : Addressing the Dynamics of Small Arms Demand*. Document thématique 18. Genève : Small Arms Survey.
- Banque mondiale. 1997. *Framework for World Bank Involvement in Post-Conflict Countries*. Washington, DC : Banque mondiale.
- . 1998a. *Post-Conflict Reconstruction : The Role of the World Bank*. Washington, DC : Banque mondiale.
- . 1998b. *The World Bank's Experience with Post-Conflict Reconstruction*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Bastick, Megan, Karin Grimm et Rahel Kunz. 2007. *Sexual Violence in Armed Conflict : Global Overview and Implications for the Security Sector*. Genève : Contrôle démocratique des forces armées.
- Bell, Christine. 2006. « Peace Agreements : Their Nature and Legal Status. » *American Journal of International Law*, vol. 100, n° 373, p. 373-412.
- . 2008. *On the Law of Peace : The New Law of the Peacemaker*. Oxford : Oxford University Press.
- . 2009. « Deconstructing Peace Agreements. » Document d'information non publié. Genève : Small Arms Survey.
- Brauer, Jurgen et Robert Muggah. 2006. « Completing the Circle : Building a Theory of Small Arms Demand. » *Journal of Contemporary Security Policy*, vol. 27, n° 1, p. 138-154.
- Caumartin, Corinne. 2005. *Racism, Violence, and Inequality : An Overview of the Guatemalan Case*. Document de travail n° 11. Oxford : Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity, Université d'Oxford.
- CERAC (Conflict Analysis Resource Center). n.d. <<http://www.cerac.org.co>>
- Chaudhary, Torunn et Astri Suhrke. 2008. *Post-war Violence*. Document d'information non publié. Genève : Small Arms Survey.
- Centre pour le dialogue humanitaire. n.d. « Negotiating Disarmament. » <<http://www.hdcentre.org/projects/negotiating-disarmament>>
- Cincotta, Richard. 2008. *Young Guns : The Demographics of Discord*. Document d'information non publié. Genève : Small Arms Survey.
- Cockayne, James et David Malone. 2004. « United Nations Peace Operations Then and Now. » *International Peacekeeping*, Vol. 9, p. 1-26.
- Cohen, Lawrence E. et Kenneth C. Land. 1987. « Age Structure and Crime : Symmetry Versus Asymmetry and the Projection of Crime Rates through the 1990s. » *American Sociological Review*, vol. 52, n° 2. Avril, p. 170-183.
- Colletta, Nat, Hannes Berts et Jens Samuelsson Schjörlein. 2008. *Balancing Security and Development : An Exploratory Study of Interim Stabilization Measures in Colombia, Cambodia and Uganda*. Stockholm : Folke Bernadotte Academy.
- et Robert Muggah. À paraître. « Rethinking Post-Conflict Security Promotion : Interim Stabilization and Second-Generation Approaches to DDR and SSR. » *Journal of Conflict, Security and Development*, éd. spéciale, printemps/été.
- Collier, Paul et Anke Hoeffler. 2004. *Murder by Numbers : Socio-economic Determinants of Homicide and Civil War*. Document de travail n° 2004-10. Oxford : Centre for the Study of African Economies, Université d'Oxford.
- , et Måns Söderboom. 2006. *Post-Conflict Unit*. Document de travail n° 256. Oxford : Centre for the Study of African Economies, Université d'Oxford. <<http://www.bepress.com/csae/paper256>>
- *et al.* 2003. *Breaking the Conflict Trap : Civil War and Development Policy*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Columbia University. 2008. *Monthly Deaths by Collective Violence from News Reports*. <http://www.columbia.edu/~cde81/docs/violence_graphs.pdf>

- Cooper, Neil. 2006. « Peaceful Warriors and Warring Peacemakers. » *Economics of Peace and Security Journal*, vol. 1, n° 1. Janvier, p. 20-24.
- COW (Correlates of War). n.d. Bases de données. <<http://www.correlatesofwar.org/>>
- Cramer, Christopher. 2002. « Homo Economicus Goes to War : Methodological Individualism, Rational Choice and the Political Economy of War. » *World Development*, vol. 30, n° 11. Novembre, p. 1845-1864.
- et Jonathan Goodhand. 2003. « Try Again, Fail Again, Fail Better ? War, the State and the “Post-Conflict” Challenge in Afghanistan. » Dans Jennifer Milliken, éd. *State Failure, Collapse and Reconstruction*. Londres : Blackwell Publishers, p. 131-155.
- CRED (Centre for the Research of Epidemiology of Disasters). n.d. Complex Emergency Database (CE-DAT). <<http://www.cedat.be/database>>
- CSIC (Centre for Strategic and International Studies). 2006. *Engaging Youth to Build Safer Communities*. New York : CSIC.
- Daponte, Beth. 1993. « A Case Study in Estimating Casualties from War and Its Aftermath : The 1991 Persian Gulf War. » *PSR Quarterly*, vol. 3, n° 2, p. 57-66.
- Darby, John. 2001. *The Effects of Violence on Peace Processes*. Washington, DC : United States Institute of Peace.
- Diprose, Rachael et Frances Stewart. 2008. *Horizontal Inequalities and Violent Conflict*. Document d'information non publié. Genève : Small Arms Survey.
- et Ukiha Ukiwo. 2008. *Decentralization and Conflict Management in Indonesia and Nigeria*. Document de travail n° 49. Oxford : Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity, Université d'Oxford.
- Dobbins, James et al. 2005. *The UN's Role in Nation-Building. From the Congo to Iraq*. Santa Monica : RAND Corporation.
- Doyle, Michael W. et Nicholas Sambanis. 2006. *Making War and Building Peace : United Nations Peace Operations*. Princeton : Princeton University Press.
- Easterly, William. 2008. « The Bottom Billion : Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It. » *New York Review of Books*, 4 décembre.
- Fearon, James et David Laitin. 1996. « Explaining Interethnic Cooperation. » *American Political Science Review*, vol. 90, n° 4, p. 715-735.
- Ford Institute for Human Security. 2008. *What Makes a Camp Safe ? The Protection of Children from Abduction in Internally Displaced Persons and Refugee Camps*. Pittsburgh : Université de Pittsburgh. <<http://www.fordinstitute.pitt.edu/docs/23182ReportPR11.pdf>>
- Fortna, Virginia. 2008. *Does Peacekeeping Work ? Shaping Belligerents' Choices after Civil War*. Princeton : Princeton University Press.
- . 2009. « What Is the Impact of Peacekeeping ? » Document d'information non publié. Genève : Small Arms Survey.
- Ghobarah, Hazem, Paul Huth et Bruce Russett. 2003. « Civil Wars Kill and Maim People – Long After the Shooting Stops. » *American Political Science Review*, vol. 97, n° 2. Mai, p. 189-202.
- Goodhand, Jonathan. 2005. « Frontiers and Wars : The Opium Economy in Afghanistan. » *Journal of Agrarian Change*, vol. 5, n° 2, p. 191-216.
- Graham, Stephen. 2004. *Cities, War and Terrorism : Towards an Urban Geopolitics*. Londres : Blackwell Publishing.
- HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). 2008. *2007 Global Trends : Refugees, Asylum-seekers, Returnees, Internally Displaced and Stateless Persons*. Genève : HCR.
- Hoddie, Matthew et Caroline Hartzell. 2003. « Civil War Settlements and the Implementation of Military Power-Sharing Arrangements. » *Journal of Peace Research*, vol. 40, n° 3, p. 303-320.
- Hoeffler, Anke et Marta Reynal-Querol. 2003. *Measuring the Costs of Conflict*. Oxford : Centre for the Study of African Economies, Université d'Oxford.
- Höglund, Kristine et I. William Zartman. 2006. « Violence by the State : Official Spoilers and Their Allies. » Dans John Darby, éd. *Violence and Reconstruction*. South Bend, Indiana : University of Notre Dame Press, p. 11-31.
- HSRP (Human Security Report Project). 2005. *Human Security Report 2005 : War and Peace in the 21st Century*. Oxford : Oxford University Press.
- ICG (International Crisis Group). 2008. *Burundi : Restarting Political Dialogue*. New York : ICG. <<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=5632&l=1>>
- IDMC (Internal Displacement Monitoring Center). 2008. *Internal Displacement : Global Overview of Trends and Developments in 2007*. Genève : IDMC et Norwegian Refugee Council. <<http://www.unhcr.org/refworld/docid/48074b842.html>>
- IISS (International Institute for Strategic Studies). n.d. Armed Conflict Database. <<http://www.iiss.org/publications/armed-conflict-database/>>
- IRC (International Rescue Committee). 2007. *Mortality in the Democratic Republic of Congo : An Ongoing Crisis*. Atlanta : IRC et Burnet Institute. <http://www.theirc.org/resources/2007/2006-7_congomortalitysurvey.pdf>
- IRIN (Integrated Regional Information Network). 2008. « Sierra Leone : Sex Crimes Continue in Peacetime. » Freetown : IRIN. 20 juin. <<http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportID=78853>>
- Jütersonke, Oliver, Robert Muggah et Dennis Rodgers. 2009. « Urban Violence and Security Promotion in Central America. » *Security Dialogue*, vol. 50, n° 4-5, éd. spéciale.
- Keen, David. 1998. « The Economic Functions of Violence in Civil Wars. » *Adelphi Paper 320*. Londres : International Institute for Strategic Studies.
- Kellah, Amie-Tejan. 2007. « Establishing Services in Post-conflict Sierra Leone. » *Forced Migration Review*, n° 27. Janvier.
- Kreutz, Joakim, Nicholas Marsh et Manuela Torre. 2007. *Regaining State Control : Arms and Violence in Post-Conflict Countries*. Document d'information non publié. Oslo : International Peace Research Institute.
- Langer, A. 2008. « When Do Horizontal Inequalities Lead to Conflict ? Lessons from a Comparative Study of Ghana and Côte d'Ivoire. » Dans Frances Stewart, éd. *Horizontal Inequalities and Conflict : Understanding Group Violence in Multiethnic Societies*. Londres : Palgrave Macmillan, p. 163-189.
- Lester, David. 1993. « The Effect of War on Suicide Rates : A Study of France from 1826 to 1913. » *European Archives of Psychiatry and Clinical Neuroscience*, vol. 242, n° 4, p. 248-249.

- Licklider, Roy. 1995. « The Consequences of Negotiated Settlements in Civil Wars, 1945–1993. » *American Political Science Review*, vol. 89, n° 3, p. 681-690.
- Mac Ginty, Roger. 2006. « Post-Accord Crime. » Dans John Darby, éd. *Violence and Reconstruction*. Notre Dame, IN : University of Notre Dame, p. 101-119.
- Mancini, Luca. 2008. « Horizontal Inequality and Communal Violence : Evidence from Indonesian Districts. » Dans Frances Stewart, éd. *Horizontal Inequalities and Conflict : Understanding Group Violence in Multiethnic Societies*. Londres : Palgrave Macmillan, p. 106-135.
- Moser, Caroline. 2004. « Urban Violence and Insecurity : An Introductory Roadmap. » *Environment and Urbanization*, vol. 16, n° 2. Octobre, p. 3-16.
- . 2006. « Reducing Urban Violence in Developing Countries. » *Global Views*, n° 1. Washington, DC : Brookings Institution.
- Moses, Norton. 1997. *Lynching and Vigilantism in the United States : An Annotated Bibliography*. Westport, CT : Greenwood Press.
- Muggah, Robert. 2005. « No Magic Bullet : A Critical Perspective on Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR) and Weapons Reduction in Post-Conflict Contexts. » *The Commonwealth Journal of International Affairs*, vol. 94, n° 379, p. 239-252.
- . 2007. « Great Expectations : (Dis)Integrated DDR in Haiti and Sudan. » *Humanitarian Exchange Magazine*, iss. 37. Mars. <<http://www.odihpn.org/report.asp?id=2878>>
- . 2008a. *Relocation Failures in Sri Lanka : A Short History of Internal Displacement and Resettlement*. Londres : Zed Books.
- , éd. 2008b. *Security and Post-Conflict Reconstruction : Dealing with Fighters in the Aftermath of War*. New York : Routledge.
- et Stevenson, Chris. À paraître. « On the Edge : Armed Violence in Central America. » *World Bank Regional Report : Central America*. Washington, DC : Banque mondiale.
- et Nat Colletta. 2009. « Promoting Post-Conflict Security from the Bottom Up. » *Journal of Security Sector Management*, mars.
- et Keith Krause. 2009. « Closing the Gap between Peace Operations and Post-Conflict Insecurity : Towards a Violence Reduction Agenda. » *International Peacekeeping*. Vol. 16, n° 1, p. 136-150.
- Nathan, Laurie. 2005. « The Frightful Inadequacy of Most of the Statistics : A Critique of Collier and Hoeffler on Causes of Civil War. » *Document de travail n° 11*. Londres : Crisis States Research Centre, London School of Economics and Political Science.
- OCDE-CAD (Organisation de coopération et de développement économiques – Comité d'aide au développement). 2007. *Handbook on Security Sector Reform : Supporting Security and Justice*. Paris : OCDE.
- . 2008a. *Armed Violence Reduction Policy Paper*. Paris : Small Arms Survey/The SecDev Group.
- . 2008b. *Guidance on Evaluating Conflict Prevention and Peacebuilding Activities*. Paris : OCDE.
- . 2008c. *Concepts and Dilemmas of State Building in Fragile Situations : From Fragility to Resilience*. Paris : OCDE.
- . 2008d. *State Building in Situations of Fragility : Initial Findings*. Paris : OCDE. <<http://www.oecd.org/dataoecd/62/9/41212290.pdf>>
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 2008a. *A Hard Pill to Swallow : Collective Violence in Africa*. WHO Report on Violence in Africa. Oxford : Oxford University Press.
- . 2008b. *Preventing Violence and Reducing Its Impact : How Development Agencies and Governments Can Help*. Genève : OMS.
- Østby, Gudrun. 2008. « Polarization, Horizontal Inequalities and Violent Civil Conflict. » *Journal of Peace Research*, vol. 45, n° 2, p. 143-162.
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2008. *Post-Conflict Economic Recovery : Enabling Local Ingenuity*. New York : PNUD. <http://www.undp.org/cpr/content/economic_recovery/PCER_rev.pdf>
- Pugh, Michael. 2005. « The Political Economy of Peacebuilding : A Critical Theory Perspective. » *International Journal of Peace Studies*, vol. 10, n° 2, p. 23-42.
- Regan, Patrick. 2009. *Sixteen Million and One*. New York : Paradigm Press.
- Reynal-Querol, Marta. 2002. « Ethnicity, Political Systems, and Civil Wars. » *Journal of Conflict Resolution*, vol. 46, n° 1, p. 29-54.
- Rodgers, Dennis. 2004. « “Disembedding” the City : Crime, Insecurity and Spatial Organization in Managua, Nicaragua. » *Environment and Urbanization*, vol. 16, n° 2, p. 113-124.
- . 2006. « The State as a Gang : Conceptualizing the Governmentality of Violence in Contemporary Nicaragua. » *Critique of Anthropology*, vol. 26, n° 3, p. 315-330.
- . 2007. « Slum Wars of the 21st Century : The New Geography of Conflict in Central America. » Document de travail n° 10. Londres : Crisis States Research Centre, London School of Economics and Political Science.
- Roggio, Bill. 2007. *The Long War Journal : The Sunni Awakening*. 3 mai. <http://www.longwarjournal.org/archives/2007/05/the_sunni_awakening.php>
- Rusagara, Frank. 2004. « Military Integration as an Integral Part of the Peacebuilding Process in Transition to Democratic Governance. » Mimeo non publié. Kigali, Rwanda.
- Saferworld et al. 2006. *Creating Safer Communities : Lessons from South Eastern Europe*. Londres : Balkan Youth Union, Centre for Security Studies, CIVIL, Forum for Civic Initiatives et Saferworld. <<http://www.saferworld.org.uk/publications.php?id=236>>
- Sambanis, Nicholas. 2004. « What Is Civil War ? Conceptual and Empirical Complexities of an Operational Definition. » *Journal of Conflict Resolution*, vol. 48, n° 6, p. 814-858.
- Secrétariat de la Déclaration de Genève. 2008. *The Global Burden of Armed Violence*. Genève : Secrétariat de la Déclaration de Genève. <<http://www.genevadeclaration.org/pdfs/Global-Burden-of-Armed-Violence.pdf>>
- Sisk, Timothy. 2001. « Peacemaking in Civil Wars : Obstacles, Options and Opportunities. » Document thématique 20. Notre Dame, IL : Kroc Institute of International Peace Studies, University of Notre Dame.
- Small, Melvin et David Singer. 1982. *Resort to Arms : International and Civil Wars, 1816–1980*. Beverly Hills, CA : Sage.

- Small Arms Survey. 2005. *Small Arms Survey 2005 : Weapons at War*. Oxford: Oxford University Press, p. 229-289. *Annuaire sur les armes légères 2005 : Au cœur des conflits*. Bruxelles, GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).
- . 2006. *Small Arms Survey 2006 : Unfinished Business*. Oxford : Oxford University Press. *Annuaire sur les armes légères 2006 : Des comptes à régler*. Bruxelles (GRIP).
- . 2007. *Small Arms Survey 2007 : Guns and the City*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 161-188.
- . 2008. *Small Arms Survey 2008 : Risk and Resilience*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 211-298.
- Somasundaram, D. J. et S. Rajadurai. 1995. • War and Suicide in Northern Sri Lanka. • *Acta Psychiatrica Scandinavica*, vol. 91, n° 1, p. 1-4.
- Spear, Joanna. 2006. • From Political Economies of War to Political Economies of Peace : The contributions of DDR after Wars of Predation. • *Contemporary Security Policy*, vol. 27, n° 1, p. 168-189.
- Staveteig, Sarah. 2005. • The Young and the Restless : Population Age Structure and Civil War. • *Environmental Change and Security Project Report*, iss. 11, p. 12-19.
- Stedman, Stephen. 1997. • Spoiler Problems in Peace Processes. • *International Security*, vol. 22, n° 2, p. 5-53.
- , Donald Rothchild et Elizabeth Cousens. 2002. *Ending Civil Wars : The Implementation of Peace Agreements*. Boulder : Lynne Rienner Publishers.
- Stewart, Frances. 2008. • Horizontal Inequalities and Conflict : An Introduction and Some Hypotheses. • Dans Frances Stewart, éd. *Horizontal Inequalities and Conflict : Understanding Group Violence in Multiethnic Societies*. Londres : Palgrave Macmillan, p. 3-24.
- , Graham Brown et Arnim Langer. 2008. • Policies towards Horizontal Inequalities. • Dans Frances Stewart, éd. *Horizontal Inequalities and Conflict : Understanding Group Violence in Multiethnic Societies*. Londres : Palgrave Macmillan, p. 301-325.
- Suhrke, Astri et Ingrid Samset. 2007. • What's in a Figure ? Estimating Recurrence of Civil War. • *International Peacekeeping*, vol. 14, n° 2, p. 195-203.
- Tilly, Charles. 1995. • Democracy is a Lake. • Dans George Reid Andrews et Herrick Chapman, éd. *The Social Construction of Democracy, 1870-1990*. New York : New York University Press, p. 365-387.
- . 2003. *The Politics of Collective Violence*. Cambridge : Cambridge University Press.
- TLAVA (Timor-Leste Armed Violence Assessment). n.d. <<http://www.timor-leste-violence.org/>>
- UCDP (Uppsala Conflict Data Program). 2008. Conflict Termination Dataset, v. 2.0, 1946-2006. Données extraites le 18 juin 2008. Uppsala : Department of Peace and Conflict Research.
- UNDDR (Centre de ressources des Nations unies pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration). 2006. *Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards*. New York : UNDDR. <<http://www.unddr.org/iddrs>>
- UNFPA (United Nations Population Division). 2007. *Population Prospects, the 2006 Revision*. New York : Nations unies. <<http://www.un.org/esa/population/publications/wpp2006/wpp2006.htm>>
- UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance). 2005. *The Impact of Conflict on Women and Girls in West and Central Africa and the UNICEF Response*. UNICEF. Février.
- UNODC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2005. *Crime and development in Africa*. Vienne : UNODC.
- UNOWA (Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest). 2007. *Urbanization and Insecurity in West Africa : Populations Movements, Mega Cities and Regional Stability*. Dakar : UNOWA.
- Urdal, Henrik. 2006. • A Clash of Generations ? Youth Bulges and Political Violence. • *International Studies Quarterly*, vol. 50, n° 3, p. 607-630.
- USDoD (Département de la défense des États-Unis). *Bureau of Justice Statistics. Data Online*. Consulté le 1er mai 2008. <<http://www.ojp.usdoj.gov/bjs>>
- Waiselfisz, Julio Jacobo. 2008. *Mapa da Violência : Os Jovens da América Latina : 2008*. Brasília : Instituto Sangari. <http://www.ritla.net/index.php?option=com_content&task=view&id=4759&Itemid=284>
- Walter, Barbara F. 2004. • Does Conflict Beget Conflict ? Explaining Recurring Civil War. • *Journal of Peace Research*, vol. 41, n° 3, p. 371-388.
- Weinstein, Jeremy. 2007. *Inside Rebellion : The Politics of Insurgent Violence*. Cambridge : Cambridge University Press.
- White, Richard. 1981. • Outlaw Gangs of the Middle Border : American Social Bandits. • *Western Historical Quarterly*, vol. 12, n° 4, p. 387-408.
- WOLA (Washington Office for Latin America). 2008. *Daring to Care : Community-Based Responses to Youth Gang Violence in Central America and Central American Immigrant Communities in the United States*. Rapport spécial du WOLA. Washington, DC : WOLA.
- Zuercher, Christoph. 2006. • Is More Better ? Evaluating External-Led State-Building after 1989. • CDDRL Working Papers, n° 54. Avril.

REMERCIEMENTS

Auteur principal

Robert Muggah

Collaborateurs

Katherine Aguirre Tobón, Christine Bell et Virginia Fortna